

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
NOVEMBRE 2013

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**LA POLITIQUE REGIONALE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

SIXIEME AFFECTATION POUR 2013

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »

Programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap »

Chapitre 934 « Santé et action sociale »
Sous-fonction 42 « Action sociale »

Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	6
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION	9
TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE LA POLITIQUE REGIONALE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	9
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION	19
FICHES DETAILLEES DES OPERATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE LA POLITIQUE REGIONALE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	19
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION	101
TABLEAUX RECAPITULATIFS DES OPERATIONS D'AIDES TECHNIQUES, APPAREILLAGES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU TITRE DU FONDS DE COMPENSATION DES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES.....	101
1. Acquisition d'aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap 102	
2. Adaptation des logements au handicap.....	103
ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION	119
CONVENTION-TYPE RELATIVE AUX MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AUX FONDS DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP	119

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération **CR 23-11 du 7 avril 2011** relative à la politique sociale régionale, la Région a souhaité renforcer son action en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation d'exclusion.

Outre ses interventions en direction des établissements et services médico-sociaux, la Région a pu ainsi renouveler sa contribution aux fonds départementaux de compensation du handicap des maisons départementales des personnes handicapées franciliennes tant en ce qui concerne les acquisitions d'aides techniques, d'appareillages que pour l'adaptation des logements au handicap.

En 2013, sur la base de conventions annuelles, ce dispositif concerne les 8 départements franciliens, dont l'Essonne qui a conventionné avec la Région depuis cette année, et pour lesquels il est proposé d'approuver les aides présentées ci-après.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2004, la Région a pu soutenir ainsi le financement de **6 676** aides techniques et appareillages et l'adaptation de **1934** logements au handicap.

Par ailleurs, il est proposé d'adopter un **nouveau cadre conventionnel pour les trois années à venir (2014-2016) afin d'anticiper l'augmentation des demandes et de définir équitablement les dotations à verser aux maisons départementales des personnes handicapées**. Ainsi, dans le document proposé en annexe 4, est-il prévu – dans le respect du budget voté chaque année – de lier chaque enveloppe départementale au nombre de personnes en situation de handicap (bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice pour tierce personne) dans le département, pour 80 % du budget fléché sur cette action chaque année, les 20% restants étant répartis en fonction de la population globale et de façon inversement proportionnelle à l'IDH2 (indice de développement humain) départemental. Il s'agit, en effet, d'intégrer la volonté de la Région de contribuer à la lutte contre les inégalités territoriales et de renforcer le pilotage d'un dispositif en développement, la Région étant le premier contributeur des fonds de compensation. Ces dispositions nouvelles, lesquelles font référence à des données populationnelles et sociales, ne modifient pas les modalités de financement (taux et plafonds) des projets individuels, lesquelles restent applicables, en vertu de l'article 12 de la délibération sociale n° CR 23-11 du 7 avril 2011. De plus, par souci de simplification, il est prévu d'envisager, le cas échéant, le versement de la contribution régionale au profit d'un organisme tiers agissant en qualité de caisse pivot du fonds de compensation – comme c'est le cas dans le département du Val d'Oise – afin de ne pas retarder le versement aux bénéficiaires lorsque cette organisation est en place.

En outre, concernant les projets annuels à destination de personnes en situation de handicap, il est fait mention - dans le cadre du présent rapport - de la désaffectation d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'organisation de la 11^{ème} édition du DEFISTIVAL, l'opérateur (association CQFD) ayant fait part de l'abandon de son projet en 2013.

Enfin, il est proposé de contribuer au financement en fonctionnement de programmes triennaux déjà engagés, ainsi qu'au financement d'opérations en investissement présentées par des établissements et services sociaux ou médico-sociaux du champ du handicap (travaux de construction, de restructuration, équipements mobiliers et acquisition de véhicules adaptés) ou leurs mandataires (bailleurs sociaux).

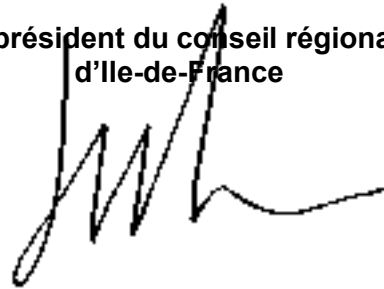
Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **26** opérations et projets :

- **23** opérations pour un montant total affecté de **2 810 379,38 €**, sur le programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » ;
- **3** programmes triennaux, déjà engagés, pour un montant total de **70 000 €**, programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire».

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération (annexe 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



PROJET DE DELIBERATION

DU

La politique sociale régionale
La politique régionale pour les personnes en situation de handicap

Sixième affectation pour 2013

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n°CP 11-917 du 16 novembre 2011 relative à l'approbation de l'avenant à la convention-type relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap des MDPH pour l'année 2012 ;
- VU** la délibération n°CP 12-873 du 21 novembre 2012 relative à l'approbation de la convention-type relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap des MDPH franciliennes ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'approbation de conventions-types et annexe-type à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
- VU** l'avenant à la convention type relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Seine-et-Marne pour l'année 2012 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Seine-et-Marne pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH des Yvelines pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de l'Essonne pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH des Hauts-de-Seine pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Seine-Saint-Denis pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH du Val-de-Marne pour l'année 2013 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH du Val d'Oise pour l'année 2013 ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2013 ;
- VU** le rapport CP 13-805 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap - Investissement

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 810 379,38 €**.

Subordonne le versement de ces subventions en investissement, à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **560 154,38 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 01 « Etablissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **1 977 636 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 02 « Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **272 589 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire - Fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement de **3** programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **70 000 €** au titre du budget 2013.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions inférieures ou égales à 23.000 €, au respect, par les bénéficiaires, de l'annexe financière adoptée par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013;
- pour les subventions de plus de 23.000 €, à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conformes aux conventions-types et avenants-types relatifs à la participation régionale aux projets et programmes triennaux adoptés par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **70 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2013.

Article 3 :

Désaffecte une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € (AV 13005967) voté par délibération CP n° 13-536 du 11 juillet 2013 sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale ».

Article 4 :

Approuve la convention-type relative aux modalités de la participation régionale aux fonds départementaux de compensation des MDPH franciliennes, jointe en annexe 4, et habilite le Président à la signer avec chacune des MDPH franciliennes, et la structure porteuse de la caisse pivot du fonds de compensation, le cas échéant.

Article 5 :

Autorise, **conformément à l'article 29** de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions dans le cadre de la présente délibération, aux projets partiellement ou totalement réalisés à la date de notification de l'aide régionale dont les fiches projets indiquent un démarrage anticipé, et qui figurent dans le(s) tableau(x) ci-après :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
12005999	ASSOCIATION REGARD D'EN France -CRTH	Programme triennal "les souffleurs d'image", dispositif d'accompagnement au théâtre au profit de personnes déficientes visuelles, deuxième année de programme	01/01/2013
13010173	ASSOCIATION POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES - AFIJ	Programme triennal d'accompagnement vers une insertion professionnelle des jeunes franciliens en situation de handicap, deuxième année de programme	11/07/2013
13017158	CEMAFORRE	Programme triennal de mise en place du pôle européen de l'accessibilité culturelle en faveur des personnes en situation de handicap, troisième année de programme	01/02/2013

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS,
PROJETS ET PROGRAMMES BENEFICIAINT D'UN
SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE POUR LES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200401 - Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

Dispositif :	00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap
---------------------	---

Dossier :	13015232 - Equipement mobilier et matériel pour le Service pour l'Intégration des Déficients Visuels et Aveugles, situé 1, impasse de la Cour, à Juvisy-sur-Orge (91)		
Bénéficiaire :	R19020 - ALTERITE		
Localisation :	JUVISY-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
219 072,00 € HT	45,65 %	100 000,00 €

Total sur le dispositif 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap :	100 000,00 €
--	--------------

Dispositif :	00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13003222 - Travaux d'extension et équipement de l'EMP de 40 places (+4) "les Avelines", situé à Saint-Cloud (92)		
Bénéficiaire :	R22569 - ASSOC ENTRAIDE UNIVERSITAIRE		
Localisation :	SAINT-CLOUD		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	460 154,38 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
1 517 543,00 € TTC	30 %	460 154,38 €

Total sur le dispositif 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap :	460 154,38 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200401 :	560 154,38 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200402 - Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

Dispositif :	00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap
---------------------	---

Dossier :	13020591 - Acquisition d'un véhicule pour les personnes handicapées du Service d'accueil de jour Maillol situé 1, place de la traverse à Villiers Le Bel		
Bénéficiaire :	R18590 - ARIMC IDF ASS REG INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX IDF		
Localisation :	VILLIERS-LE-BEL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
25 089,60 € HT	39,86 %	10 000,00 €

Total sur le dispositif 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap :	10 000,00 €
--	-------------

Dispositif :	00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13019027 - Acquisition d'un véhicule adapté TPMR pour la Maison d'Accueil Spécialisé, située 5, rue de Cernay aux Molières (91)		
Bénéficiaire :	P0014338 - ASSOCIATION LES TOUT PETITS		
Localisation :	LES MOLIERES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
26 302,90 € TTC	38,02 %	10 000,00 €

Dossier :	13020648 - Création d'un établissement mixte FAM/MAS de 44 places pour personnes atteintes d'IMC sur le site de la clinique de l'orangerie, 23 rue des Noyers Aubervilliers (93)		
Bénéficiaire :	R5036 - SA D'HLM FRANCE HABITATION		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	801 353,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
7 197 419,00 € TTC	11,13 %	801 353,00 €

Total sur le dispositif 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap :	811 353,00 €
---	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200402 - Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

Dispositif :	00000708 - Logement social pour les personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13014929 - Création d'une résidence accueil de 21 logements pour personnes en situation de handicap, rue du Moulin à Vent à Cesson (77)		
Bénéficiaire :	R7616 - SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT		
Localisation :	CESSON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	318 495,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
1 832 129,00 €	TTC 17,38 %	318 495,00 €

Dossier :	13020755 - Construction d'une résidence d'accueil à Bobigny (93) au 9, avenue Edouard Vaillant, de 25 logements PLAI à destination de personnes en situation de handicap psychique et précarisées		
Bénéficiaire :	R6850 - SA D'HLM LOGIREP		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	383 025,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 294 945,00 €	TTC 16,69 %	383 025,00 €

Dossier :	13021123 - Création d'une résidence accueil pour 30 personnes souffrant d'un handicap psychique, rue des Berbiettes à Follainville-Dennemont (78)		
Bénéficiaire :	R34240 - LOGEMENT FRANCIEN		
Localisation :	FOLLAINVILLE-DENNEMONT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	454 763,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 146 024,00 €	TTC 14,46 %	454 763,00 €

Total sur le dispositif 00000708 - Logement social pour les personnes en situation de handicap :	1 156 283,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200402 :	1 977 636,00 €
--	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000673 - Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13020476 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 14 personnes en situation de handicap résidant en Seine-Saint-Denis (93).		
Bénéficiaire :	R39194 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 735,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
106 236,00 €	TTC 11,99 %	12 735,00 €	

Dossier :	13020557 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 14 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-d'Oise (95).		
Bénéficiaire :	R39196 - MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 551,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
70 392,77 €	TTC 14,99 %	10 551,00 €	

Dossier :	13020864 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 27 personnes en situation de handicap résidant dans l'Essonne.		
Bénéficiaire :	P0024179 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 088,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
125 320,10 €	TTC 11,24 %	14 088,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000673 - Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13020924 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 18 personnes en situation de handicap résidant en Seine-et-Marne (77).		
Bénéficiaire :	P0000356 - MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 069,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
87 892,49 €	TTC 12,59 %	11 069,00 €

Dossier :	13020978 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 40 personnes en situation de handicap résidant dans les Yvelines (78).		
Bénéficiaire :	R39197 - MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 781,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
135 095,41 €	TTC 13,16 %	17 781,00 €

Dossier :	13021076 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 33 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-de-Marne (94).		
Bénéficiaire :	R39198 - MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-DE-MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 002,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
156 428,56 €	TTC 12,15 %	19 002,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000673 - Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13022283 - Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 31 personnes en situation de handicap résidant dans les Hauts-de-Seine.		
Bénéficiaire :	R39195 - MDPH 92 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS-DE-SEINE		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 655,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
117 801,85 €	TTC 13,29 %	15 655,00 €

Total sur le dispositif 00000673 - Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap :	100 881,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000674 - Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13020477 - Adaptation de 3 logements au handicap situés en Seine-Saint-Denis (93).		
Bénéficiaire :	R39194 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 410,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
52 092,04 €	TTC 23,82 %	12 410,00 €

Dossier :	13020561 - Adaptation de 6 logements au handicap situés dans le Val-d'Oise (95).		
Bénéficiaire :	R39196 - MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 045,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
89 710,15 €	TTC 16,77 %	15 045,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000674 - Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13020874 - Adaptation de 9 logements au handicap situés dans l'Essonne.		
Bénéficiaire :	P0024179 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	29 725,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
99 539,14 €	TTC 29,86 %	29 725,00 €	

Dossier :	13020930 - Adaptation de 9 logements au handicap situés en Seine-et-Marne (77).		
Bénéficiaire :	P0000356 - MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	27 196,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
102 921,29 €	TTC 26,42 %	27 196,00 €	

Dossier :	13021078 - Adaptation de 5 logements au handicap situés dans le Val-de-Marne (94).		
Bénéficiaire :	R39198 - MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-DE-MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 320,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
55 745,63 €	TTC 29,28 %	16 320,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000674 - Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13021290 - Adaptation de 17 logements au handicap situés dans les Yvelines (78).		
Bénéficiaire :	R39197 - MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 592,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
145 367,02 €	TTC 38,24 %	55 592,00 €

Dossier :	13022284 - Adaptation de 2 logements au handicap situés dans les Hauts-de-Seine.		
Bénéficiaire :	R39195 - MDPH 92 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS-DE-SEINE		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 420,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
13 217,00 €	TTC 41,01 %	5 420,00 €

Total sur le dispositif 00000674 - Adaptation des logements des personnes en situation de handicap :	161 708,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000698 - Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	13014772 - Acquisition d'un véhicule adapté pour les personnes en situation de handicap du SAVS-SAMSAH de Voisins-le-Bretonneux (78)		
Bénéficiaire :	R2411 - APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
24 345,29 €	HT 41,08 %	10 000,00 €

Total sur le dispositif 00000698 - Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap :	10 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200403 :	272 589,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-805	Budget :	2013
----------------------------	------------	-----------------	----------	----------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
--------------	--

☒ Dossier :	12005999 - Programme triennal « Les souffleurs d'images », dispositif d'accompagnement au théâtre au profit de personnes déficientes visuelles, deuxième année de programme		
Bénéficiaire :	R28109 - ASSOCIATION REGARD EN FRANCE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
35 938,00 €	TTC 27,83 %	10 000,00 €

☒ Dossier :	13010173 - PROGRAMME TRIENNAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES FRANCILIENS EN SITUATION DE HANDICAP - 2EME ANNEE DU PROGRAMME		
Bénéficiaire :	R30016 - AFIJ ASS POUR FACILITER INSERTION PROF JEUNES DIPL		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
94 550,00 €	TTC 31,73 %	30 000,00 €

☒ Dossier :	13017158 - Programme triennal de mise en place du pôle européen de l'accessibilité culturelle en faveur de personnes en situation de handicap, troisième année de programme		
Bénéficiaire :	R27648 - CEMAFORRE CENTRE D'ETUDES DES MEDIEATEURS ARTISTIQUES FORMATION RECHERCHE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
100 000,00 €	TTC 30 %	30 000,00 €

Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :	70 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :	70 000,00 €
---	-------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION

**FICHES DETAILLEES DES OPERATIONS, PROJETS
ET PROGRAMMES BENEFICIAINT D'UN SOUTIEN
REGIONAL AU TITRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020476
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 14 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT EN SEINE-SAINT-DENIS (93).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	106 236,00 €	11,99 %	12 735,00 €
	Montant Total de la subvention		12 735,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES
 Adresse administrative : 7 RUE ERIK SATIE
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
 Représentant : Madame Alexandrine AUVILLE, Directrice Déléguée de la MDPH du 93

N° SIRET : 13000144900037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 14 personnes en situation de handicap résidant en Seine-Saint-Denis (93).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH de Seine-Saint-Denis afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 789 aides techniques et appareillages et 165 adaptations de logement au handicap dans le département de Seine-Saint-Denis (93).

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH de Seine-Saint-Denis, la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 14 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

14 personnes en situation de handicap résidant en Seine-Saint-Denis.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	106 236,00	100,00%	Région Ile-de-France	12 735,00	11,99%
Total	106 236,00	100,00%	Consiel général (Att.)	7 928,55	7,46%
			Autres Contributeurs (Att.)	85 572,45	80,55%
			Total	106 236,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	12 735,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2010	Adaptation au handicap de logements	69 489,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	68 311,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	89 663,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	101 790,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	120 558,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	128 410,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	89 903,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	77 368,00 €
	Montant total	745 492,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020557
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 14 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT DANS LE VAL-D'OISE (95).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	70 392,77 €	14,99 %	10 551,00 €
	Montant Total de la subvention		10 551,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE

Adresse administrative : 2 AVENUE DU PARC
95032 CERGY-PONTOISE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur THIERRY SIBIEUDE, Président

N° SIRET : 13000044100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 14 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-d'Oise (95).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH du Val-d'Oise afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou

d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 971 aides techniques et appareillages et 320 adaptations de logement au handicap dans le département du Val d'Oise.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH Val d'Oise, la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 14 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

14 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-d'Oise.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	70 392,77	100,00%	Région Ile-de-France	10 551,00	14,99%
Total	70 392,77	100,00%	Conseil Général (Att.)	6 338,72	9,00%
			Autres Cofinanceurs (Att.)	53 503,05	76,01%
			Total	70 392,77	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 551,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	129 163,00 €
2010	Adaptation au handicap de logements	293 305,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	167 522,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes	71 972,00 €

	handicapées	
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	103 386,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	75 790,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	45 984,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	61 667,00 €
2013	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	12 961,00 €
	Montant total	961 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020864
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 27 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT DANS L'ESSONNE.
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	125 320,10 €	11,24 %	14 088,00 €
	Montant Total de la subvention		14 088,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES

Adresse administrative : 93 RUE HENRI ROCHEFORT
91000 EVRY

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur JEROME GUEDJ, Président

N° SIRET : 13000020100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 27 personnes en situation de handicap résidant dans l'Essonne.

Objectifs :

L'article 11 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2013, la Région a conventionné avec la MDPH de l'Essonne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France, dont 294 aides techniques et appareillages et 113 adaptations de logement au handicap dans le département de l'Essonne.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH de l'Essonne la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 27 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

27 personnes en situation de handicap résidant dans l'Essonne.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	125 320,10	100,00%	Région Ile-de-France	14 088,00	11,24%
Total	125 320,10	100,00%	Autre Contributeurs (Att.)	111 232,10	88,76%
			Total	125 320,10	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	14 088,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	74 992,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	52 405,00 €
	Montant total	127 397,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020924
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 18 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT EN SEINE-ET-MARNE (77).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	87 892,49 €	12,59 %	11 069,00 €
	Montant Total de la subvention		11 069,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE

Adresse administrative : 16 RUE DE L'ALUMINIUM
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame Valérie MARIE-LUCE, Directrice

N° SIRET : 13000100100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 18 personnes en situation de handicap résidant en Seine-et-Marne (77).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH de Seine-et-Marne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou

d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 541 aides techniques et appareillages et 494 adaptations de logement au handicap dans le département de Seine-et-Marne.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH de Seine-et-Marne (77), la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 18 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

18 personnes en situation de handicap résidant en Seine-et-Marne

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	87 892,49	100,00%	Région Ile-de-France	11 069,00	12,59%
Total	87 892,49	100,00%	Conseil Général (Att.)	1 949,78	2,22%
			Autres Contributeurs (Att.)	74 873,71	85,19%
			Total	87 892,49	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	11 069,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	201 487,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	95 737,00 €

2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	68 656,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	165 766,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	59 414,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	99 302,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	119 366,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	51 646,00 €
	Montant total	861 374,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020978
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 40 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT DANS LES YVELINES (78).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	135 095,41 €	13,16 %	17 781,00 €
	Montant Total de la subvention		17 781,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES

Adresse administrative : 21 RUE DU REFUGE
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur OLIVIER DELAPORTE, Président de la COMEX par délégation

N° SIRET : 13000040900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 40 personnes en situation de handicap résidant dans les Yvelines (78).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH des Yvelines afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animale et/ou

d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 929 aides techniques et appareillages et 397 adaptations de logement au handicap dans le département des Yvelines.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH des Yvelines, la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 40 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

40 personnes en situation de handicap résidant dans les Yvelines.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	135 095,41	100,00%	Région Ile-de-France	17 781,00	13,16%
Total	135 095,41	100,00%	Autres Cofinanceurs (Att.)	117 314,41	86,84%
			Total	135 095,41	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	135 095,41	100,00%	Région Ile-de-France	17 781,00	13,16%
Total	135 095,41	100,00%	Autres Cofinanceurs (Att.)	117 314,41	86,84%
			Total	135 095,41	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2013	0,00 €
------	--------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	268 815,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	106 422,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	79 133,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	341 035,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	96 657,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	359 636,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	248 383,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	90 053,00 €
	Montant total	1 590 134,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021076
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 33 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT DANS LE VAL-DE-MARNE (94).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	156 428,56 €	12,15 %	19 002,00 €
	Montant Total de la subvention		19 002,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-DE-MARNE

Adresse administrative : 7 VOIE FELIX EBOUE
94046 CRETEIL CEDEX

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame Brigitte JEANVOINE, Présidente de la MDPH du Val-de-Marne

N° SIRET : 13000075500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 33 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-de-Marne (94).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH du Val-de-Marne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou

d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 1.199 aides techniques et appareillages et 177 adaptations de logement au handicap dans le département du Val-de-Marne

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH du Val-de-Marne, la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 33 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

33 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-de-Marne.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	156 428,56	100,00%	Région Ile-de-france	19 002,00	12,15%
Total	156 428,56	100,00%	Conseil Général (Att.)	12 580,19	8,04%
			Autres contributeurs (Att.)	124 846,37	79,81%
			Total	156 428,56	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	19 002,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	86 000,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	128 298,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	112 335,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	101 426,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	148 008,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	106 654,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	91 916,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	81 312,00 €
	Montant total	855 949,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13022283
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES ET APPAREILLAGES POUR 31 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RESIDANT DANS LES HAUTS-DE-SEINE.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	117 801,85 €	13,29 %	15 655,00 €
	Montant Total de la subvention		15 655,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 92 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DES
HAUTS-DE-SEINE

Adresse administrative : 2 RUE RIGALT
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame CHANTAL PRADIER, Directrice

N° SIRET : 13000093800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'aides techniques et appareillages pour 31 personnes en situation de handicap résidant dans les Hauts-de-Seine.

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH des Hauts-de-Seine afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou

d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 1.087 aides techniques et appareillages et 138 adaptations de logement au handicap dans le département des Hauts-de-Seine.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH des Hauts-de-Seine, la Région participe au financement d'aides techniques et appareillages destinés à 31 personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

31 personnes en situation de handicap résidant dans les Hauts-de-Seine.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aides techniques et appareillages	117 801,85	100,00%
Total	117 801,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 655,00	13,29%
Conseil Général (Att.)	8 367,00	7,10%
Autres Cofinanceurs (Att.)	93 779,85	79,61%
Total	117 801,85	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 655,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	49 208,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	79 286,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	139 305,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	118 185,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	115 459,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	81 882,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	98 040,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	44 001,00 €
	Montant total	725 366,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020477
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 3 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES EN SEINE-SAINT-DENIS (93).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	52 092,04 €	23,82 %	12 410,00 €
	Montant Total de la subvention		12 410,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES
 Adresse administrative : 7 RUE ERIK SATIE
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
 Représentant : Madame Alexandrine AUVILLE, Directrice Déléguée de la MDPH du 93

N° SIRET : 13000144900037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 3 logements au handicap situés en Seine-Saint-Denis (93).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH de Seine-Saint-Denis afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animale et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Île-de-France dont 789 aides techniques et appareillages et 165

adaptations de logement au handicap dans le département de Seine-Saint-Denis (93).

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH de Seine-Saint-Denis, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 3 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

3 personnes en situation de handicap résidant de Seine-Saint-Denis.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation au handicap de logements	52 092,04	100,00%	Région Ile-de-France	12 410,00	23,82%
			Autres Cofinanceurs (Att.)	39 682,04	76,18%
Total	52 092,04	100,00%	Total	52 092,04	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	12 410,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	69 489,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	68 311,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	89 663,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	101 790,00 €

2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	120 558,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	128 410,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	89 903,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	77 368,00 €
	Montant total	745 492,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020561
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 6 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES DANS LE VAL-D'OISE (95).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	89 710,15 €	16,77 %	15 045,00 €
	Montant Total de la subvention		15 045,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-
D'OISE

Adresse administrative : 2 AVENUE DU PARC
95032 CERGY-PONTOISE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur THIERRY SIBIEUDE, Président

N° SIRET : 13000044100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 6 logements au handicap situés dans le Val-d'Oise (95).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH du Val-d'Oise afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été

soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 971 aides techniques et appareillages et 320 adaptations de logement au handicap dans le département du Val d'Oise.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH du Val d'Oise, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 6 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

6 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-d'Oise.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation au handicap de logements	89 710,15	100,00%	Région Ile-de-France	15 045,00	16,77%
Total	89 710,15	100,00%	Autres Cofinanceurs (Att.)	74 665,15	83,23%
			Total	89 710,15	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 045,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	129 163,00 €
2010	Adaptation au handicap de logements	293 305,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	167 522,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes	71 972,00 €

	handicapées	
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	103 386,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	75 790,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	45 984,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	61 667,00 €
2013	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	12 961,00 €
	Montant total	961 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020874
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 9 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES DANS L'ESSONNE.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	99 539,14 €	29,86 %	29 725,00 €
Montant Total de la subvention			29 725,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES
HANDICAPEES

Adresse administrative : 93 RUE HENRI ROCHEFORT
91000 EVRY

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur JEROME GUEDJ, Président

N° SIRET : 13000020100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 9 logements au handicap situés dans l'Essonne.

Objectifs :

L'article 11 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2013, la Région a conventionné avec la MDPH de l'Essonne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animale et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Île-de-France, dont 294 aides techniques et appareillages et 113

adaptations de logement au handicap dans le département de l'Essonne.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH l'Essonne, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 9 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

9 personnes en situation de handicap résidant dans l'Essonne.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation au handicap de logements	99 539,14	100,00%	Région Ile-de-France	29 725,00	29,86%
			Autres Cofinanceurs (Att.)	69 814,14	70,14%
Total	99 539,14	100,00%	Total	99 539,14	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	29 725,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	74 992,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	52 405,00 €
	Montant total	127 397,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020930
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 9 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES EN SEINE-ET-MARNE (77).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	102 921,29 €	26,42 %	27 196,00 €
	Montant Total de la subvention		27 196,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DE
SEINE-ET-MARNE

Adresse administrative : 16 RUE DE L'ALUMINIUM
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame Valérie MARIE-LUCE, Directrice

N° SIRET : 13000100100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 9 logements au handicap situés en Seine-et-Marne (77).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH de Seine-et-Marne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été

soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 541 aides techniques et appareillages et 494 adaptations de logement au handicap dans le département de Seine-et-Marne.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH de Seine-et-Marne (77), la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 9 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

9 personnes en situation de handicap résidant en Seine-et-Marne.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation au handicap de logements	102 921,29	100,00%	Région Ile-de-France	27 196,00	26,42%
			Autres Contributeurs (Att.)	75 725,29	73,58%
Total	102 921,29	100,00%	Total	102 921,29	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 196,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	201 487,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	95 737,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	68 656,00 €

2011	Adaptation au handicap de logements	165 766,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	59 414,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	99 302,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	119 366,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	51 646,00 €
	Montant total	861 374,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021078
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 5 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES DANS LE VAL-DE-MARNE (94).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	55 745,63 €	29,28 %	16 320,00 €
	Montant Total de la subvention		16 320,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-
DE-MARNE

Adresse administrative : 7 VOIE FELIX EBOUE
94046 CRETEIL CEDEX

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame Brigitte JEANVOINE, Présidente de la MDPH du Val-de-Marne

N° SIRET : 13000075500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 5 logements au handicap situés dans le Val-de-Marne (94).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH du Val-de-Marne afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été

soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 1.199 aides techniques et appareillages et 177 adaptations de logement au handicap dans le département du Val-de-Marne.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH du Val-de-Marne, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 5 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

5 personnes en situation de handicap résidant dans le Val-de-Marne.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation de logements au handicap	55 745,63	100,00%	Région Ile-de-France	16 320,00	29,28%
Total	55 745,63	100,00%	Autres Contributeurs (Att.)	39 425,63	70,72%
			Total	55 745,63	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	16 320,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	86 000,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes	128 298,00 €

	handicapées	
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	112 335,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	101 426,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	148 008,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	106 654,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	91 916,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	81 312,00 €
	Montant total	855 949,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021290
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 17 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES DANS LES YVELINES (78).
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	145 367,02 €	38,24 %	55 592,00 €
	Montant Total de la subvention		55 592,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DES
YVELINES

Adresse administrative : 21 RUE DU REFUGE
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Monsieur OLIVIER DELAPORTE, Président de la COMEX par délégation

N° SIRET : 13000040900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 17 logements au handicap situés dans les Yvelines (78).

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH des Yvelines afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2008, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été

soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 929 aides techniques et appareillages et 397 adaptations de logement au handicap dans le département des Yvelines.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH des Yvelines, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de 17 logements occupés par des personnes en situation de handicap résidant dans ce département.

Public(s) cible(s) :

17 personnes en situation de handicap résidant dans les Yvelines.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation au handicap de logements	145 367,02	100,00%	Région Ile- de-France	55 592,00	38,24%
Total	145 367,02	100,00%	Autres Contributeurs (Att.)	89 775,02	61,76%
			Total	145 367,02	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	55 592,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	268 815,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	106 422,00 €

2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	79 133,00 €
2011	Adaptation au handicap de logements	341 035,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	96 657,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	359 636,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	248 383,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	90 053,00 €
	Montant total	1 590 134,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13022284
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ADAPTATION DE 2 LOGEMENTS AU HANDICAP SITUES DANS LES HAUTS-DE-SEINE.
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	13 217,00 €	41,01 %	5 420,00 €
	Montant Total de la subvention		5 420,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 92 MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES DES
HAUTS-DE-SEINE

Adresse administrative : 2 RUE RIGAULT
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame CHANTAL PRADIER, Directrice

N° SIRET : 13000093800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Adaptation des logements des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Adaptation de 2 logements au handicap situés dans les Hauts-de-Seine.

Objectifs :

L'article 11 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée, le droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à compensation est l'expression de la solidarité nationale et le moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens. La compensation du handicap peut prendre la forme de prestations individuelles ou de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements. La Loi du 11 février 2005 a mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'organiser de manière optimale la facilitation des démarches des personnes handicapées. Désormais, dans chaque département, une MDPH offre un accès unique aux droits et prestations.

En 2008, la Région a conventionné avec la MDPH des Hauts-de-Seine afin de contribuer au fonds de compensation pour le financement des aides techniques, d'appareillages, d'assistance animale et/ou d'adaptation des logements au handicap.

Depuis 2004, 6.676 aides techniques et appareillages, ainsi que l'adaptation de 1.934 logements ont été soutenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France dont 1.087 aides techniques et appareillages et 138 adaptations de logement au handicap dans le département des Hauts-de-Seine.

Description :

Dans le cadre du conventionnement signé avec la MDPH des Hauts-de-Seine, la Région participe au financement de l'adaptation au handicap de logements occupés par 2 personnes en situation de handicap résidant dans ce département

Public(s) cible(s) :

2 personnes en situation de handicap résidant dans les Hauts-de-Seine.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Adaptation de logements au handicap	13 217,00	100,00%	Région Ile-de-France	5 420,00	41,01%
Total	13 217,00	100,00%	Autres Cofinanceurs (ATT)	7 797,00	58,99%
			Total	13 217,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	5 420,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Adaptation au handicap de logements	49 208,00 €
2010	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	79 286,00 €
2011	Accès aux aides techniques et appareillages pour personnes handicapées	139 305,00 €

2011	Adaptation au handicap de logements	118 185,00 €
2012	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	115 459,00 €
2012	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	81 882,00 €
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	98 040,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	44 001,00 €
	Montant total	725 366,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015232
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL POUR LE SERVICE POUR L'INTEGRATION DES DEFICIENTS VISUELS ET AVEUGLES, SITUE 1, IMPASSE DE LA COUR, A JUVISY-SUR-ORGE (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépenses charge foncière, études, travaux, honoraires et équipement	219 072,00 €	45,65 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142004-300
14200401- Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERITE
 Adresse administrative : 8 RUE DU BOIS SAUVAGE
91000 EVRY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jacky BESSON, Président

Objet : - agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux handicapés et à leur famille l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, des soins propres à leur état, leur insertion dans le monde du travail ;
 - représenter auprès des pouvoirs publics, les handicapés, les parents, familles et tuteurs de ces handicapés qu'elle regroupe;
 -créer et gérer des services et établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Date de publication au JO : 9 mars 2013

N° SIRET : 33476927000201

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : équipement mobilier et matériel pour le Service pour l'Intégration des Déficiants Visuels et Aveugles, situé 1, impasse de la Cour, à Juvisy-sur-Orge (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association Altérité, anciennement désigné APAHJ de l'Essonne, gère le service d'intégration des déficients visuels et aveugles (SIDVA 91).

Le SIDVA 91 assure le suivi de 65 enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Ce service a pour objectif principal de favoriser une meilleure inclusion sociale et scolaire des déficients visuels de l'Essonne suivant une scolarité en milieu ordinaire, de la maternelle aux études supérieures. Pour cela, il propose un suivi médical, notamment de l'état visuel et ses conséquences sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et des incapacités associées éventuelles. De plus, il contribue à l'éveil de l'enfant et du développement de sa relation avec la famille.

Le mode d'intervention est individuel (consultation médicale, entretiens, accompagnements dans le milieu familial ou scolaire). Ce mode d'intervention est complété par des activités de groupes afin de favoriser le lien social comme notamment des groupes enfants-parents, des groupes braille élèves, des groupes jeunes 12-18 ans, etc. Compte-tenu de l'architecture des locaux actuels, l'association éprouve des difficultés matérielles à assurer l'activité de ces groupes.

Description :

Le SIDVA 91 est installé, depuis 1994, dans un local situé au 95, avenue Roger Salengro à Savigny-sur-Orge.

L'association a choisi de s'installer dans de nouveaux locaux, pour les motifs suivants :

- un loyer trop élevé;
- un local inapproprié à l'activité, en particulier au regard de l'accessibilité;
- une extension impossible à obtenir du fait de la configuration du local. Celui-ci occupe une surface actuelle de 370 m².

La présente demande de subvention concerne l'acquisition du mobilier de bureau (fauteuils, armoires, bureaux, chaises, portemanteaux, sèches-mains, réfrigérateur et fontaines pour la cuisine et la salle de réunion...) et du matériel ophtalmologique qui sera installé dans le nouveau local. Il s'agit pour ce dernier d'une station de travail ophtalmique équipée de 4 appareils, avec fauteuil d'ophtalmologie.

Public(s) cible(s) :

70 enfants atteints de déficiences visuels de 0 à 20 ans.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée sur la base suivante :

ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET MATERIEL OPHTALMOLOGIQUE

Base subventionnable : 219 072 euros / Taux d'intervention : 45,65 %

Soit une subvention d'un montant maximum de 100 000 euros

Localisation géographique :

- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition de mobiliers et équipements de bureaux	104 072,00	47,51%	Région	100 000,00	45,65%
Acquisition d'un matériel ophtalmologique	115 000,00	52,49%	FONDS PROPRES	119 072,00	54,35%
Total	219 072,00	100,00%	Total	219 072,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	20 000,00 €
2014	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	17 233,00 €
2011	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	130 200,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	65 186,30 €
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	995 457,00 €
	Montant total	1 208 076,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020591
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR MAILLOL SITUE 1, PLACE DE LA TRAVERSE A VILLIERS LE BEL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Véhicule 1	25 089,60 €	39,86 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142004-300
 14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARIMC IDF ASS REG INFIRMES
 MOTEURS CEREBRAUX IDF
 Adresse administrative : 41 RUE DURIS
 75020 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François CHOTIN, Président

Objet : - Promouvoir toutes solutions d'avenir pour les adolescents et les adultes infirmes moteurs cérébraux avec ou sans polyhandicap,
 - Etablir et maintenir entre ses adhérents la solidarité nécessaire et leur apporter un appui matériel et moral,
 - Entretenir une collaboration avec les professions médicales et paramédicales ainsi que l'Education Nationale pour améliorer sans cesse la condition des infirmes moteurs cérébraux.

Date de publication au JO : 5 janvier 1955

N° SIRET : 77567631500150

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'un véhicule pour les personnes handicapées du Service d'accueil de jour Maillol situé 1, place de la traverse à Villiers Le Bel

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux Ile-de-France (ARIMC-IDF) crée et gère des établissements et des services sur l'Ile-de-France destinés à recevoir des personnes en situation d'infirmité motrice cérébrale présentant ou non des troubles associés. Elle accueille dans ses 12 structures, 284 enfants et adolescents ainsi que 374 adultes. Le Service d'accueil de jour MAILLOL, structure de l'association, accueille 15 résidents. Il a été créé en 1992 et il se situe au cœur d'une cité HLM.

Description :

Le SAJ Maillol souhaite, au regard de l'évolution des handicaps accueillis, s'équiper d'un nouveau véhicule aménagé pour des accompagnements individuels (rendez-vous médicaux et administratifs, démarches dans le cadre des projets personnalisés). Aussi ce dernier a décidé d'acquérir un véhicule de type Kangoo (Renault) aménagé TPMR.

Public(s) cible(s) :

15 personnes Infirmes Motrices Cérébrales.
Gestionnaire ARIMC IDF.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition d'une Kangoo	17 214,60	68,61%	Région Ile-de-France	10 000,00	39,86%
Aménagement TPMR	7 875,00	31,39%	Fonds Propres	15 089,60	60,14%
Total	25 089,60	100,00%	Total	25 089,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	44 754,90 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes	20 698,50 €

	handicapés	
2011	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	100 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	398 502,80 €
2011	Service de soutien à domicile en faveur des personnes handicapées ou âgées	15 000,00 €
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	19 458,00 €
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	20 000,00 €
2013	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	26 763,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	20 000,00 €
	Montant total	665 177,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13014772
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE ADAPTE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DU SAVS-SAMSAH DE VOISINS-LE-BRETONNEUX (78)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépenses Véhicule 1	24 345,29 €	41,08 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF

Adresse administrative : 17 BD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-MARIE BARBIER, Président

Objet : améliorer la condition de vie des personnes, enfants et adultes, atteintes de déficience motrice et de leur famille et permettre la défense et l'assistance au plan collectif et individuel.

Date de publication au JO : 17 mai 1933

N° SIRET : 77568873203099

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'un véhicule adapté pour les personnes en situation de handicap du SAVS-SAMSAH de Voisins-le-Bretonneux (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS 78) et le Service d'Accompagnement Médico-social pour Adulte Handicapés (SAMSAH 78), situé à Voisins-le-Bretonneux, sont deux structures gérées par l'Association des Paralysés de France. Le SAVS 78 est doté de 60 places et le SAMSAH 78 est doté de 20 places. Ces deux services accompagnent des personnes adultes, de plus de 18 ans, demeurant dans les Yvelines, atteintes de déficiences motrices avec ou sans troubles associés, dont la déficience

n'est pas liée à l'âge et souhaitant être aidées pour construire leur projet de vie à domicile.

Description :

Le SAVS et le SAMSAH souhaitent acquérir un véhicule dédié au transport de personnes en fauteuil roulant électrique. Le véhicule choisi est de type Peugeot Partner équipé TPMR. Ce véhicule permettra le transport des usagers pour leurs rendez-vous et accompagnements administratifs ou médicaux ainsi que pour leurs loisirs.

Public(s) cible(s) :

80 (60 +20) Personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés
Association Gestionnaire APF.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Véhicule peugeot Partner	15 567,50	63,94%	Région Ile-de-France	10 000,00	41,08%
Transformation TPMR	8 777,79	36,06%	Fonds Propre	14 345,29	58,92%
Total	24 345,29	100,00%	Total	24 345,29	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Service de soutien à domicile en faveur des personnes handicapés ou âgés	15 000,00 €
2010	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	127 500,00 €
2010	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	22 046,80 €
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les	20 000,00 €

	exclusions	
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	78 000,00 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	27 500,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	29 626,00 €
2012	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	674,00 €
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	86 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	2 125,00 €
2013	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	100 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	86 000,00 €
	Montant total	637 471,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13003222
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : TRAVAUX D'EXTENSION ET EQUIPEMENT DE L'EMP DE 40 PLACES (+4) "LES AVELINES", SITUE A SAINT-CLOUD (92)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	1 517 543,00 €	30,00 %	460 154,38 €
Montant Total de la subvention			460 154,38 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
 14200401- Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC ENTRAIDE UNIVERSITAIRE
 Adresse administrative : 31 RUE D ALESIA
 75014 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Violaine FOURMESTRAUX, Directrice Administrative et Financière

Objet : - Aider, promouvoir ou créer toutes réalisations en vue d'assurer l'éducation, la formation professionnelle, l'hébergement, l'insertion par le travail, l'organisation des loisirs et des vacances des enfants ou adultes handicapés physiques ou inadaptés mentaux, l'accueil de la personne relevant de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse, l'hébergement des personnes âgées ;
 - créer et gérer toute œuvre sociale ou établissement à caractère sanitaire, social ou médico-social.

Date de publication au JO : 23 avril 1954

N° SIRET : 77567246200402

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : travaux d'extension et équipement de l'EMP "les Avelines", situés à Saint-Cloud (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Entraide universitaire gère un externat médico-pédagogique accueillant 36 enfants (40 à terme conformément à l'agrément délivré) atteints de déficiences psychiques et/ou de troubles envahissants du développement dont l'autisme, situé à Saint-Cloud (92) dans un bâtiment ancien dont elle est propriétaire. L'opération consiste à agrandir et équiper la structure pour l'adapter aux besoins des enfants, en réalisant une extension accessible conformément à la loi du 11 février 2005. Initialement, le bâtiment, ancienne maison bourgeoise, accueillait des enfants sourds. Or, les enfants désormais accueillis ont d'autres besoins, liés aux troubles de la relation et du comportement dont ils sont atteints.

Description :

Prévus sur trois ans, les travaux consisteront à créer une extension et rééquiper le bâtiment existant (cuisine, chauffage). L'ARS Ile-de-France a identifié ce projet parmi ses priorités compte tenu des conditions d'accueil des enfants (installations vétustes et absence de fonctionnalité imposant des regroupements trop importants, alors que des groupes de 4 ou 5 enfants s'avèrent nécessaires pour prendre en compte leurs besoins).

Intérêt régional :

L'opérateur a fait appel à CERTIVEA pour la certification de l'extension neuve selon le référentiel NF bâtiment tertiaire - Démarche HQE, afin de respecter les exigences environnementales régionales posées à l'article 1, alinéa 1 de la délibération n° CR23-11 du 7 avril 2011.

Public(s) cible(s) :

40 enfants atteints de déficiences psychiques et/ou de troubles envahissants du développement dont l'autisme

Détail du calcul de la subvention :

-TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES : base subventionnable = 1 375 047,92 euros / Taux d'intervention = 30% soit une subvention d'un montant maximum de 412 514,38 euros

- EQUIPEMENT CHAUDIERE MOBILIER ET MATERIEL : base subventionnable = 143.800 euros / Taux d'intervention = 30% soit une subvention d'un montant maximum de 43.140 euros;

- DEPENSE DE CERTIFICATION : base subventionnable = 15.000 / Taux d'intervention = 30% soit une subvention d'un montant maximum de 4500 euros.

Localisation géographique :

- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	1 375 047,92	89,65%
Equipement chaudière, mobilier et matériel	143 800,00	9,38%
Dépense de certification	15 000,00	0,98%
Total	1 533 847,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	460 154,38	30,00%
ARS - PAI	322 550,00	21,03%
EMPRUNT	579 230,00	37,76%
FONDS PROPRES	171 913,54	11,21%
Total	1 533 847,92	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	23 007,72 €
2014	92 030,88 €
2015	115 038,60 €
2016	92 030,88 €
2017	138 046,31 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2010	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	68 976,00 €
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	170 417,40 €
2011	Etablissements et services d'aide par le travail et entreprises adaptées	310 031,40 €
2012	Centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
	Montant total	672 424,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13019027
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE ADAPTE TPMR POUR LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE, SITUEE 5, RUE DE CERNAY AUX MOLIERES (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	26 302,90 €	38,02 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
 14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LES TOUT PETITS
 Adresse administrative : 5 RUE DE CERNAY
 91470 LES MOLIERES
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Alain OLESKER, Président

Objet : L'association se consacre aux enfants, adolescents et adultes polyhandicapés et handicapés mentaux. A cet effet, elle leur assure, dans les établissements et services qu'elle gère, les soins, l'éducation, la formation, les activités et les loisirs qui sont de nature à favoriser leur épanouissement physique, psychique et mental. De plus, dans le respect de son objet social, l'association met en oeuvre et conduit toute politique de communication à destination du grand public, des professionnels, des élus, des médias ou des pouvoirs publics, et organise toute manifestation permettant de faire connaître et d'étendre ses activités et de défendre, en liaison étroite avec leur famille, les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées.

Date de publication au JO : 21 octobre 1965

N° SIRET : 78521671400077

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition d'un véhicule adapté TPMR pour la Maison d'Accueil Spécialisé, située 5, rue

de Cernay aux Molières (91) .

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association gère à ce jour 6 établissements pour enfants, adolescents, adultes présentant un polyhandicap, dont fait partie la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) des Molières qui accueille 46 résidents polyhandicapés.

Description :

La MAS des Molières souhaite acquérir un nouveau véhicule de transport de type KANGOO de chez Renault adapté TPMR pour le transport d'un fauteuil roulant. Ce véhicule servira aux sorties extérieures organisées par la MAS (sorties éducatives, sorties pour rendez-vous médicaux).

Public(s) cible(s) :

46 adultes polyhandicapés.

Gestionnaire association les tout petits.

Localisation géographique :

- LES MOLIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
aquisition d'un véhicule Kangoo TPMR	26 302,90	100,00%	Région Ile-de-France	10 000,00	38,02%
			FONDS PROPRES	16 302,90	61,98%
Total	26 302,90	100,00%	Total	26 302,90	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	87 941,00 €
2013	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	140 000,00 €
	Montant total	227 941,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020648
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UN ETABLISSEMENT MIXTE FAM/MAS DE 44 PLACES POUR PERSONNES ATTEINTES D'IMC SUR LE SITE DE LA CLINIQUE DE L'ORANGERIE, 23 RUE DES NOYERS AUBERVILLIERS (93)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	7 197 419,00 €	11,13 %	801 353,00 €
Montant Total de la subvention			801 353,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM FRANCE HABITATION
 Adresse administrative : 1 SQUARE CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET
 Statut Juridique : Société Anonyme
 Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : Construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles.

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Création d'un FAM de 44 places pour personnes atteintes d'IMC sur le site de la clinique de l'orangerie, 23 rue des Noyers Aubervilliers (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet vise la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 44 places pour personnes atteintes d'une infirmité motrice-cérébrale (IMC) en vertu de l'autorisation de création délivrée par l'ARS et le Conseil général de Seine-Saint-Denis au Groupement des Infirmités Motrices-Cérébrales (GIMC). Initialement prévu sur la commune de Neuilly-Plaisance, le projet est transféré sur la commune d'Aubervilliers, suite au refus

de la commune initiale, ce en accord avec les autorités de tarification, suite à la proposition de la commune d'Aubervilliers d'installer l'établissement sur le site de la Clinique de l'Orangerie. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la SA d'HLM France Habitation qui louera l'édifice au GIMC, gestionnaire de l'établissement.

Description :

D'un point de vue juridique, France Habitation sera propriétaire de l'ancien bâtiment et de la parcelle appartenant auparavant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), et louera le nouvel édifice au GIMC en vertu de la convention déjà signée avec cette organisme.

D'un point de vue architectural, le projet consiste en une réhabilitation d'un bâtiment accueillant anciennement une clinique, avec création de locaux communs, bureaux, cabinets et salles de soins, et des studios de 20 à 35 m² en RDC + 4 étages, le tout représentant 2 114 m² de surface utile. Hall, accueil de jour, salle à manger, salle d'activités et jardin seront au rez-de-chaussée, le niveau 1 réunira d'autres salles d'activités, des bureaux, une salle de réunion et une terrasse accessible, les niveaux 2 et 3 seront réservés aux studios et lieux de vie, le pôle médical occupant le niveau 4.

D'un point de vue social, l'établissement revêt un caractère mixte FAM/MAS, pour l'accueil d'adultes infirmes moteurs-cérébraux dépendants et polyhandicapés avec troubles moteurs prédominants. Les 44 places seront ainsi réparties :

- 28 places de FAM dont 22 en externat et 6 en internat,
- 16 places de MAS dont 4 places d'externat et 12 d'internat.

Sur les 44 places, 20 seront réservés à de l'accueil de jour, 12 à de l'hébergement permanent et 12 autres à de l'hébergement alterné (une semaine sur deux).

Intérêt régional :

Conformément à l'article 1, alinéa 2 de la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 (exigences environnementales), l'opération est intégrée dans un processus de certification environnementale, qui donnera lieu à la délivrance d'une attestation délivrée par CERQUAL.

Par ailleurs, le taux d'équipement en FAM (0,3 - données STATISS 2012) de la Seine-Saint-Denis étant inférieur au taux régional (0,4 - données STATISS 2012), il est proposé une majoration de 10% de la subvention relative aux travaux de création de l'établissement, au titre de la résorption des carences territoriales, conformément à l'article 4 de la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011.

Public(s) cible(s) :

44 personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale avec ou sans troubles associés.

Détail du calcul de la subvention :

ACQUISITION ET CHARGES AFFERENTES

Base subventionnable : 701 846 €

Taux d'intervention : 30 %

Soit un montant maximum de subvention de 210 553 €

TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES

Base subventionnable : 6 462 573 €

Taux d'intervention : 8,17 %

Soit un montant maximum de subvention de 528 000 €

MAJORATION POUR CARENCE TERRITORIALE

Base subventionnable : 528 000 €

Majoration : 10%

Soit un montant maximum de subvention de 52 800 €

DEPENSE DE CERTIFICATION

Base subventionnable : 33 000 €

Taux d'intervention :30 %
Soit un montant maximum de subvention de 10 000 €

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition et charges afférentes	701 846,00	9,75%	Région ILe-de-France	801 353,00	11,13%
Travaux et charges afférentes	6 462 573,00	89,79%	Conseil Général (93)	420 000,00	5,84%
Dépenses de certification	33 000,00	0,46%	CNSA	342 814,00	4,76%
Total	7 197 419,00	100,00%	Prêt Phare	5 633 252,00	78,27%
			Total	7 197 419,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	40 067,65 €
2014	160 270,60 €
2015	200 338,25 €
2016	160 270,60 €
2017	240 405,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	15 200,00 €
2010	Aide en faveur du logement étudiant	982 100,00 €
2010	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	4 964 364,00 €
2011	Politique énergie climat	32 345,00 €
2011	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 218 388,00 €
2011	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2011	Convention régionale de patrimoine social	4 117 500,00 €

2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 217 684,00 €
2011	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	1 130 778,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 183 758,00 €
2012	Convention régionale de patrimoine social	109 796,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
	Montant total	19 273 192,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13014929
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UNE RESIDENCE ACCUEIL DE 21 LOGEMENTS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, RUE DU MOULIN A VENT A CESSON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour les personnes en situation de handicap	1 832 129,00 €	17,38 %	318 495,00 €
	Montant Total de la subvention		318 495,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT
 Adresse administrative : 60 RUE DES MEUNIERES
77950 RUBELLES
 Statut Juridique : Société Anonyme
 Représentant : Monsieur Alexandre MARTIN, Directeur du développement et de la construction

Objet : NC

N° SIRET : 78615039100088

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour les personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une résidence accueil de 21 logements pour personnes en situation de handicap, rue du Moulin à Vent à Cesson (77).

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La SA d'HLM Trois Moulins Habit envisage la construction de 21 logements (PLAI) en résidence-accueil, pour personnes handicapées psychiques, dans la commune de Cesson, derrière un foyer d'accueil médicalisé réalisé par LOGYRIS, à proximité d'un ensemble de logements sociaux faisant partie du même programme. Le gestionnaire sera l'association les Amis de Germenoy, en partenariat avec l'UNAFAM.

Description :

D'un point de vue architectural, le concept peut se résumer ainsi "habiter chez soi, mais pas tout seul",

mêlant espaces privatifs (21 studios de 23 m² équipés de kitchenettes) et espaces collectifs, ces derniers représentant 30% de la surface au total.

Le projet de résidence-accueil s'adresse à des personnes adultes, handicapées psychiques ou souffrant de troubles psychiques stabilisés (schizophrénie, troubles bipolaires) dont l'autonomie même réduite leur permet de s'inscrire dans le cadre d'un dispositif "logement-services": personnes hospitalisées en service psychiatrique sans que leur état ne le justifie plus car stabilisées, des personnes dont le handicap menace le maintien en logement ordinaire mais ont suffisamment d'autonomie pour ne pas vivre en foyer ou ne nécessitent pas un accompagnement aussi renforcé. Les locataires seront titulaires de l'AAH ou autres allocations, pour garantir l'équilibre financier de la résidence. Ils seront associés au fonctionnement de la résidence (tour de préparation des repas, du nettoyage, préparation de temps conviviaux, loisirs et sorties permettant l'intégration dans la ville).

Le projet social présenté par l'association Les Amis de Germenoy et l'UNAFAM repose sur la conclusion d'un partenariat avec un SAMSAH/ SAVS géré par l'association sur le secteur Melun-Sénart. Il s'inscrit dans le cadre du schéma départemental médico-social en lien avec l'activité et les évolutions prévisibles de ces services.

L'Etat, par ailleurs, pour le montage financier, et par l'intermédiaire de la direction de la cohésion sociale de Seine-et-Marne, est partie prenante du projet de construction (prêts PAI et PLAI).

Intérêt régional :

L'opération fera l'objet d'une certification Habitat & Environnement afin de répondre aux critères environnementaux régionaux (article 1 de la délibération cadre n° CR 23-11).

Public(s) cible(s) :

21 personnes adultes, handicapées psychiques ou souffrant de troubles psychiques stabilisés (schizophrénie, troubles bipolaires)

Détail du calcul de la subvention :

DEPENSE D'ACQUISITION, DE TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES

Base subventionnable : 1 820 479 euros / Taux d'intervention : 17.3% soit un montant maximum de subvention de 315 000 euros (montant plafond à la place)

DEPENSE DE CERTIFICATION

Base subventionnable : 11 650 euros (dont TVA 20% au 1.1.2014) / Taux d'intervention : 30% soit un montant plafond de subvention de 3 495 euros

Localisation géographique :

- CESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière (VEFA) et charges afférentes	458 991,00	25,05%
Travaux et charges afférentes (dont études)	1 361 488,00	74,31%
Dépenses de certification H&E	11 650,00	0,64%
Total	1 832 129,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région d'Île-de-France	318 495,00	17,38%
ETAT - subvention	252 000,00	13,75%
PRET PLAI	1 261 634,00	68,86%
Total	1 832 129,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 924,75 €
2014	63 699,00 €
2015	79 623,75 €
2016	63 699,00 €
2017	95 548,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Convention régionale de patrimoine social	865 500,00 €
2010	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 325 044,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	20 325,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 099 163,00 €
2012	Convention régionale de patrimoine social	865 500,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	581 320,00 €
2012	Politique énergie climat	6 100,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 706 200,00 €
2013	Convention régionale de patrimoine social	1 110 578,00 €
	Montant total	7 579 730,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020755
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE D'ACCUEIL A BOBIGNY (93) AU 9, AVENUE EDOUARD VAILLANT, DE 25 LOGEMENTS PLAI A DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE ET PRECARISEES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour les personnes en situation de handicap	2 294 945,00 €	16,69 %	383 025,00 €
	Montant Total de la subvention		383 025,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LOGIREP
 Adresse administrative : 127 RUE GAMBETTA
92154 SURESNES
 Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
 Représentant : Monsieur DANIEL BIARD, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55209333800382

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour les personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Construction d'une résidence d'accueil à Bobigny au 9, avenue Edouard Vaillant, de 25 logements PLAI à destination de personnes en situation de handicap psychique et précarisées

Date de réalisation : 20 novembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet de résidence accueil à Bobigny est né des échanges entre l'UNAFAM 93, représentant les familles des usagers, et l'association de Villepinte, laquelle gère 10 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en France, dont 4 en Seine-Saint-Denis. Il vise à offrir un logement pérenne à des personnes en situation de handicap psychique et précarisées. Elle disposera de 25 logements ainsi que des espaces communs. Les futurs locataires bénéficieront de la présence d'hôtes, d'un accompagnement social et d'un accompagnement sanitaire.

Description :

Le projet de résidence accueil correspond à une maison relais telle que définie par la circulaire n°DGAS/SDA n°2002/595 du 10 décembre 2002, complétée par la circulaire n°DGAS/DGALN/2008/248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons relais. La seule différence réside dans l'intervention de services médico-sociaux (SAVS ou SAMSAH) auprès des résidents.

La résidence sera édifiée sur un terrain appartenant au bailleur social LOGIREP d'une superficie de 682 m², et sera louée à l'association de Villepinte. Il s'agira d'un bâtiment neuf de 948m² comprenant 25 logements privatifs de type T1, sur 3 niveaux (R+3) et accessible aux personnes à mobilité réduite. Les 25 logements comprendront une pièce à vivre équipée d'une kitchenette et d'une salle de douche (25 m² en moyenne). L'espace commun comprendra une grande pièce à vivre de 60 m² avec un office. La résidence comprendra par ailleurs un bureau pour les hôtes, des toilettes collectives près de l'espace commun et des locaux de laverie. Les résidents disposeront d'un jardin.

Le projet social vise à encourager l'autonomie la plus complète, une plus grande sociabilisation, la promotion de la santé, le retour à l'emploi et l'accompagnement individuel quand c'est nécessaire, grâce aux hôtes.

Au nombre de 2,5 équivalents temps plein, ces derniers assureront le bon fonctionnement de la résidence, en assurance une présence 11 heures en moyenne les jours de semaine, et 8 heures les jours de week-end. L'admission sera décidée par une commission ad hoc composée de représentants associatifs, municipaux (ville de Bobigny), des services psychiatriques (secteur) et des services de l'Etat (DRHIL), suivant les critères suivants : éligibilité au dispositif maison-relais, solvabilité, accompagnement psychiatrique effectif, plafond de ressources (PLAI en principe /PLUS à titre dérogatoire pour 25% des logements).

La redevance exigée ne pourra excéder, après déduction de l'allocation logement et de l'aide personnalisée, 30% des ressources du résidents.

Afin de faciliter le suivi sanitaire des résidents, des conventions formaliseront les relations et échanges entre les hôtes et les professionnels ou services de santé (y compris des associations d'addictologie).

Intérêt régional :

Le projet couplera logement et accompagnement social. Le programme fera l'objet quant à lui d'une certification de type Habitat & Environnement répondant aux exigences régionales renforcées en matière environnementale, de confort et de performance énergétique.

Public(s) cible(s) :

25 personnes isolées souffrant d'un handicap psychique.

Détail du calcul de la subvention :

TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES

Base subventionnable : 2 268 195 euros / Taux d'intervention : 16,53 % / Soit une subvention maximale (plafond à la place x 25) de 375 000 euros

DEPENSES DE CERTIFICATION

Base subventionnable : 26 750 / Taux d'intervention : 30% / soit une subvention maximale de 8 025 euros

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes (honoraires...)	2 268 195,00	98,83%	Région Ile De France	383 025,00	16,69%
Dépenses de certification	26 750,00	1,17%	Etat PLAI	945 940,00	41,22%
Total	2 294 945,00	100,00%	Ville de Bobigny (en cours)	55 298,00	2,41%
			Prêt CDC (PLAI foncier et construction)	910 682,00	39,68%
			Total	2 294 945,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	19 151,25 €
2014	76 605,00 €
2015	95 756,25 €
2016	76 605,00 €
2017	114 907,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	1 011 600,00 €
2010	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	988 016,00 €
2010	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	100 000,00 €
2010	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	5 248 687,00 €
2010	Aide en faveur du logement étudiant	786 900,00 €
2011	Politique énergie climat	109 641,00 €
2011	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	234 265,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	80 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	2 478 478,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	127 624,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 402 240,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	600 000,00 €
	Montant total	13 167 451,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021123
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UNE RESIDENCE ACCUEIL POUR 30 PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP PSYCHIQUE, RUE DES BERBIETTES A FOLLAINVILLE-DENNEMONT (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour les personnes en situation de handicap	3 146 024,00 €	14,46 %	454 763,00 €
	Montant Total de la subvention		454 763,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LOGEMENT FRANCILIEN
 Adresse administrative : 51 RUE LOUIS BLANC
92917 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 Statut Juridique : Société Anonyme
 Représentant : Monsieur Gérard SEIGNE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 48993840700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour les personnes en situation de handicap
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une résidence accueil pour 30 personnes souffrant d'un handicap psychique, rue des Berbiettes à Follainville-Dennemont (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 20 mai 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le logement francilien envisage la construction d'une résidence-accueil pour 30 personnes souffrant de handicap psychique, dont le gestionnaire sera le Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS), en vertu d'un bail à construction et d'un projet social rédigé par le gestionnaire.

Description :

L'implantation est prévue sur le territoire de la commune de Follainville-Dennemont, adhérente de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, zone en développement. La commune cédant le

terrain au gestionnaire, la capacité sera légèrement supérieure à la moyenne nationale (25), en compatibilité avec les obligations budgétaires du gestionnaire - Syndicat intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS) - lequel a signé une promesse de bail à construction avec la SA d'HLM LOGEMENT FRANCILIEN qui conduira l'opération.

Les personnes accueillies constituent un public spécifique pour une maison-relais, aux pathologies psychiatriques mais dont l'état est suffisamment stabilisé, et qui bénéficient d'un accompagnement et de soins garantis en tant que de besoin. A cette fin, un suivi par un SAVS ou SAMSAH est prévu, en vertu d'un partenariat d'ores et déjà noué avec deux SAMSAH, l'un géré par l'AGEHVS, l'autre par l'APAJH. Deux hôtes présents en journée seront en contact avec les référents psychiatriques des résidents, appartenant au réseau de santé mentale intervenant sur le secteur.

D'un point de vue architectural, la résidence accueil sera constituée de 2 corps de bâtiment compacts en R+1 reliés entre eux par deux halls superposés. Elle sera composée ainsi de 29 studios et d'un T2 composant, avec les locaux techniques et les surfaces collectives (3 bureaux, 2 salons et 1 salle polyvalente), une surface utile de 1231 m².

Intérêt régional :

L'opération fera l'objet d'une certification de type Habitat & Environnement, respectant ainsi les exigences environnementales régionales prévues à l'article 1, alinéa 1 (constructions neuves) de la délibération sociale n° CR 23-11 du 7 avril 2011.

Public(s) cible(s) :

30 personnes souffrant d'affections psychiatriques ou de troubles psychiques stabilisés.

Détail du calcul de la subvention :

TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES

Base subventionnable : 3 130 145 €

Taux d'intervention : 14,37 %

Soit un montant maximum de subvention de 450 000 €

DEPENSE DE CERTIFICATION

Base subventionnable : 15 879

Taux d'intervention : 30 %

Soit un montant maximum de subvention de 4 763 €

Localisation géographique :

- FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	3 130 145,00	99,50%
Dépenses de certification H&E	15 879,00	0,50%
Total	3 146 024,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région d'Île-de-France	454 763,00	14,46%
ETAT - subvention PLAI (Att.)	255 000,00	8,11%
ETAT DT 78 - Subvention spécifique (Att.)	195 000,00	6,20%
CAMY (Att.)	90 000,00	2,86%
Conseil Général (78) en cours	75 000,00	2,38%
Prêt PLAI - principal (Att.)	1 909 637,00	60,70%
Prêt PLAI - foncier	116 836,00	3,71%
FONDS PROPRES	49 788,00	1,58%
Total	3 146 024,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	22 738,15 €
2015	90 952,60 €
2016	113 690,75 €
2017	90 952,60 €
2018	136 428,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 638 960,00 €
2010	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	304 591,00 €
2010	Convention régionale de patrimoine social	3 806 000,00 €
2010	Aide en faveur du logement étudiant	1 098 000,00 €
2011	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	432 210,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	50 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 192 359,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 006 111,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	964 118,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	80 349,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	94 769,00 €
	Montant total	15 667 467,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12005999
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : PROGRAMME TRIENNAL « LES SOUFFLEURS D'IMAGES », DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU THEATRE AU PROFIT DE PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES, DEUXIEME ANNEE DE PROGRAMME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 938,00 €	27,83 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION REGARD EN FRANCE
 Adresse administrative : 163 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS 12
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Stéphanie SAUTHON, Présidente

Objet : CENTRE RECHERCHE THEATRE HANDICAP

Date de publication au JO : 13 juillet 2013

N° SIRET : 39326214200051

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : programme triennal « Les souffleurs d'images », dispositif d'accompagnement au théâtre au profit de personnes déficientes visuelles, deuxième année de programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dérogation au titre de la prise en compte de la continuité des dépenses dans le cadre d'un programme triennal

Objectifs :

La Compagnie REGARD'ENFRANCE - CENTRE RECHERCHE THEATRE HANDICAP (CRTH) a pour objet l'accessibilité des oeuvres et événements, dans le domaine de l'art dramatique, par tous moyens tels que la sensibilisation, le conseil, la formation ou l'insertion sociale et professionnelle (un pôle Création, un pôle Education formation, un pôle Recherche). Elle dispose d'un espace d'accueil de 480m², équipé d'outils informatiques adaptés, et rendu accessible grâce au soutien de la Région, de la Ville de Paris et de partenaires privés.

Description :

L'action "souffleurs d'image" est destinée aux personnes atteintes de déficiences visuelles qui souhaitent un lien humain, direct, objet d'échanges et d'enrichissement culturel, à l'occasion d'un spectacle ou d'une pièce de théâtre.

Le souffleur est étudiant des écoles et conservatoires d'art dramatiques de la Région, formé par le CRTH au "soufflage".

Les théâtres, scènes ou lieux d'accueil "partenaires"s'engagent à offrir gracieusement sa place au souffleur, lequel retrouve le spectateur sur le lieu choisi, l'informe des éléments généraux de l'oeuvre ou du spectacle, informe aussi les autres spectateurs alentour de son intervention, et souffle à l'oreille du spectateur, sur sa demande, des éléments de description. A la fin du spectacle, un échange entre spectateur et souffleur a lieu sur leurs ressentis, à propos de la séance.

Public(s) cible(s) :

Partant du constat que l'offre culturelle en soirée est potentiellement source de frein pour les publics déficients visuels, l'association souhaite investir de nouveaux lieux d'exposition et de spectacle en sollicitant des nouvelles écoles (cirques et arts de la rue en particulier) : arts visuels, musées, patrimoine, cirque. Contact a été pris déjà avec l'Ecole du Louvre et l'académie Fratellini.

Les moyens humains mobilisés sont :

- un formateur à temps partiel,
- un chargé de mission à temps partiel pour le pilotage,
- un graphiste pour la création des outils et supports,
- un opérateur de saisie pour l'intégration des programmes des lieux partenaires dans le site crth.org.
- des élèves "souffleurs d'image".

Les moyens techniques ou logistiques sont : une salle de formation et des masques, l'équipement informatique du chargé de mission, des supports de communication (affiches, plaquettes) et un module de vocalisation pour le site internet.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achats (matériels, fournitures...)	3 400,00	9,46%
Services extérieurs - locations, publications, déplacements	6 195,00	17,24%
Personnel lié au projet	26 343,00	73,30%
Total	35 938,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	27,83%
Etat (EC)	5 000,00	13,91%
Département 75 (EC)	3 470,00	9,66%
Département 92 (ATT)	2 000,00	5,57%
BNP Paribas (ATT)	5 776,00	16,07%
Société générale (ATT)	1 000,00	2,78%
Ressources propres - dont produits et services	8 692,00	24,19%
Total	35 938,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	22 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	11 739,00 €
	Montant total	33 739,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13010173
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : PROGRAMME TRIENNAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES FRANCILIENS EN SITUATION DE HANDICAP - 2EME ANNEE DU PROGRAMME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	94 550,00 €	31,73 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFIJ ASS POUR FACILITER INSERTION
PROF JEUNES DIPL
Adresse administrative : 10 IMPASSE ROBIQUET
75006 PARIS 06
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Clément BOUDIN, Président

Objet : Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Date de publication au JO : 7 septembre 1994

N° SIRET : 40017443900374

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 11 juillet 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour éviter toute rupture dans le programme, il est prévu de prendre en charge les frais de l'action en continuité avec la première année, votée en CP n° 12-563, le 11 juillet 2012.

Objectifs :

L'AFIJ, Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés, a été créée en 1994. Elle a pour objectif d'intervenir concrètement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Chaque année 300 000 jeunes bénéficient des services de l'AFIJ, formations collectives et accompagnements individuels, notamment dans le cadre d'actions ciblées en direction de publics en difficulté. Elle s'est dotée d'un réseau de recruteurs (20 000) locaux et nationaux et met à disposition un site internet d'offres d'emplois (1 million de visiteurs par an).

Description :

Le programme triennal visé ici concerne l'accompagnement de jeunes franciliens issus de l'enseignement supérieur et en situation de handicap, avec pour objectif leur insertion professionnelle. L'accompagnement proposé se déclinera autour de trois services : accueil et information, construction et évaluation du projet professionnel, temps collectifs (rencontres avec des professionnels) et simulations d'entretiens. 6 relais en Ile-de-France sont impliqués (Paris, Créteil, Cergy, Nanterre, saint-Denis) ainsi que des structures partenaires là où l'AFIJ n'a pas de relais propre (Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines).

Résultats à mi-année (2012, sachant que la première année du programme est à cheval sur 2012-2013) :

- une journée Emploi Stage Handicap a été organisée le 30/10 à Paris (Mairie du 9ème arrondissement) et a accueilli 150 visiteurs, 24 entreprises (dont France TV, Renault, Crédit Agricole, ACCOR, CAP GEMINI, SNCF...) et 10 partenaires (universités, instituts de formation...). Taux de satisfaction des visiteurs : 72%.
- Entre juillet et décembre 2012, 63 jeunes handicapés ont bénéficié du programme d'accompagnement (41 femmes, 22 hommes), 37 % provenant de Paris, 17% du 93, 13% du 92 et du 94, 51% en filières "sciences économiques, gestion, secrétariat, RH et administration", 25% issus de sciences fondamentales et applications (dont informatique).
- Parmi les jeunes accompagnés : 2 ont accédé à un CDI ou CDD > 6 mois, 4 ont accédé à un CDD < 6 mois, 3 ont accédé à un contrat de professionnalisation. En incluant les parrainages, la mise en relation, les stages et visites d'entreprise, l'action a permis de trouver une solution positive à 38 personnes sur les 63 accompagnées.

En 2013-2014, il est prévu de renouveler ces actions, et de développer l'accompagnement proposé.

Moyens mis en œuvre :

Equipe nationale, coordination régionale Ile-de-France et relais départementaux de l'AFIJ sont mobilisés pour mettre en œuvre le programme triennal. Des outils spécifiques - d'entretien, de liaison, d'accompagnement - ont été conçus ainsi que des formations pour les personnels de l'AFIJ qui seront chargés d'accompagner les jeunes diplômés en situation de handicap.

Public(s) cible(s) :

Par année de programme, 120 jeunes en situation de handicap, issus de l'enseignement supérieur (jeunes diplômés ou décrocheurs).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS LIES AU PROJET	2 256,00	2,39%
SERVICES EXTERIEURS LIES AU PROJET	19 325,00	20,44%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS LIES AU PROJET	7 499,00	7,93%
CHARGES DE PERSONNE HORS EMPLOIS TREMPIN	65 470,00	69,24%
Total	94 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	30 000,00	31,73%
AGEFIPH	45 050,00	47,65%
Partenariat privé (RANDSTAD, Institut Gustave Roussy)	7 500,00	7,93%
Participation Entreprises	12 000,00	12,69%
Total	94 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Egalité femmes-hommes	30 000,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	23 350,00 €
2012	Soutien aux actions en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur	20 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 300,00 €
2012	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	15 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 930,00 €
	Montant total	94 580,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13017158
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : PROGRAMME TRIENNAL DE MISE EN PLACE DU POLE EUROPEEN DE L'ACCESSIBILITE CULTURELLE EN FAVEUR DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, TROISIEME ANNEE DE PROGRAMME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	100 000,00 €	30,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CEMAFORRE CENTRE D'ETUDES DES
MEDIATEURS ARTISTIQUES FORMATION
RECHERCHE

Adresse administrative : 115 RUE DE MENILMONTANT
75020 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur André FERTIER, Président

Objet : Développer et promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture, au sport et au tourisme pour tous, et tout particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons sociales, culturelles, de santé ou de handicap (moteur, sensoriel ou mental).

Date de publication au JO : 19 mars 1985

N° SIRET : 39166471100069

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Programme triennal de mise en place du pôle européen de l'accessibilité culturelle en faveur de personnes en situation de handicap, troisième année de programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : S'agissant d'une convention triennale, l'action prise en compte s'inscrit dans la continuité de la deuxième année afin d'éviter toute rupture dans le soutien régional au projet (et dépenses afférentes).

Objectifs :

L'association Cémaforre est au service de l'ensemble des personnes et organismes souhaitant promouvoir l'égalité des chances face à la culture et aux loisirs des personnes en difficultés, et notamment des personnes âgées, dépendantes et/ou handicapées.

Elle a accompagné depuis 1997 le Centre des monuments nationaux dans sa politique globale d'accueil à la culture pour tous concernant la population handicapée dans ses établissements. Elle a également été à l'initiative du lancement du titre expérimental du Secteur prioritaire d'action culturelle avec la Mairie de Paris, outil d'accompagnement des politiques culturelles et de loisirs locales en direction des personnes handicapées et âgées dépendantes.

L'association porte également les projets CASCAD dans le 12ème et le 20ème arrondissement de Paris, lancé à la fin de l'année 2006. Ce dispositif a pour objectif d'aménager des conditions favorables au développement d'actions culturelles et de loisirs en direction des personnes âgées et/ou handicapées qui vivent majoritairement à domicile. A travers ce projet, l'association désire créer un lien entre les acteurs des secteurs handicap/dépendance, maintien à domicile et culture, dans le cadre de coopérations durables.

Cette action a permis de suivre plus de 130 personnes âgées et/ou handicapées en leur proposant plus de 400 activités culturelles, dont près de 50 % à l'extérieur du domicile des personnes.

Description :

L'association CEMAFORRE poursuit la mise en place du pôle européen d'accessibilité culturelle dont l'objectif est la mise en œuvre de programmes de formation et de recherche sur cette thématique.

Le programme triennal régional vise à favoriser au travers de ce pôle :

- le repérage et l'émergence des savoir-faire et des bonnes pratiques en ce qui concerne les actions d'accessibilité culturelle pour les personnes en situation de handicap ;
- la formation et l'accompagnement des étudiants et des différents opérateurs porteurs de projets d'établissements (secteur culturel, médico-social, social) ;
- la promotion de l'innovation, de la recherche et du développement de l'accessibilité culturelle et artistique ;
- le soutien des dynamiques de réseau au plan européen et international ;
- l'accès aux œuvres, aux pratiques, depuis les activités d'éveil à l'accès aux emplois culturels.

RÉALISATIONS 2011 (rappel)

- 1) Ouverture du Portail Internet du Pôle Européen, le 11 février 2011.
- 2) Création de modules de formation et d'unités d'enseignement sur l'accessibilité culturelle en collaboration avec des intervenants et experts européens. Ceux-ci sont destinés à être intégrés dans des formations initiales et continues.
- 3) Conception d'un document pédagogique : Mémento de l'accessibilité culturelle.
- 4) Recherche et développement en collaboration avec des experts, des personnes et organismes ressources au plan européen et international.
- 5) Collaboration avec des instances et réseaux européens (Forum Européen des Personnes Handicapées / European Disability Forum - Conseil Français des personnes Handicapées pour l'Europe (CFHE) - Union Européenne des Aveugles / European Blind Union - Réseau européen des conservatoires - Délégations chinoises loisirs et culture.
- 6) Organisation et tenue d'une réunion du Conseil éthique et scientifique, au ministère de la culture, à Paris.

REALISATIONS 2012

La deuxième année de programme a été consacrée au lancement des premiers services en ligne, à la réalisation de dossiers techniques, de communication et de promotion des produits de formation et d'accompagnement, à la création d'un répertoire de conseillers et de formateurs pour le service de formation en ligne, et à la création d'outils multimédia (maquette du memento). Outre la mobilisation des lieux d'enseignements et de formation via des interventions (conférence à Science-Po Paris, à PRESS Paris Cité, au Centre national de la Danse...), CEMAFORRE a réalisé également un rapport sur les processus de discrimination, et contribué à des publications (ex. collection de cahiers pédagogiques "danse et handicap" en partenariat avec le centre national de la Danse, co-rédaction d'un chapitre sur "culture et Alzheimer" dans la revue Psychology of culture...).

Il s'agit de consolider et de développer encore ces actions en 2013 : réalisation du Memento "accessibilité culturelle", outil d'accompagnement pour la gouvernance, réflexions et propositions pour l'introduction d'un volet Accessibilité culturelle dans le cadre de l'Agenda 22, poursuite des axes d'étude et de recherche sur les processus de discrimination.

Public(s) cible(s) :

personnes en situation de handicap, professionnels des milieux artistiques et culturels, associations agissant en faveur des personnes en situation de handicap, institutions publiques et privées

Détail du calcul de la subvention :

Dossier soutenu au titre de la nouvelle délibération cadre n°CR 23-11 du 7 avril 2011

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	60 000,00	60,00%
FRAIS DE COMMUNICATION	3 000,00	3,00%
Frais de déplacement	3 000,00	3,00%
Frais d'équipement et de matériel	2 000,00	2,00%
FRAIS DE LOCATION	9 000,00	9,00%
Frais de prestations de services	8 000,00	8,00%
Frais de téléphonie et d'internet	2 000,00	2,00%
Frais de mise en accessibilité	1 000,00	1,00%
Frais d'organisation de rencontres	3 000,00	3,00%
Honoraires - dont interventions techniques	7 000,00	7,00%
Frais généraux	2 000,00	2,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	30 000,00	30,00%
Ministère de la Culture	30 000,00	30,00%
FONDS PROPRES	40 000,00	40,00%
Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	35 000,00 €
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13005967
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ORGANISATION DE LA 11EME EDITION DU DEFISTIVAL, DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2013 AU CHAMP DE MARS (75) - DESAFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	100 000,00 €	20,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		-20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CQFD ASSOCIATION CEUX QUI FONT LE DEFISTIVAL
 Adresse administrative : 190 RUE LECOURBE
 75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur SALLEM RYADH, Président

Objet : Créer la rencontre entre les personnes handicapées, les valides et entre les personnes handicapées elles mêmes en organisant une grande journée festive qui invite la famille, les amis et les personnes directement ou indirectement concernées par le handicap, ainsi que les autres.

Date de publication au JO : 28 octobre 2003

N° SIRET : 44521742500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : organisation de la 11ème édition du Defestival, du 28 au 30 septembre 2013 au Champ de Mars (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 11 juillet 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le DEFISTIVAL est à la fois une plateforme d'expression et une vitrine de présentation des talents des personnes handicapées, célébrant la mixité avec les personnes valides dans des domaines multiples :

arts plastiques, spectacles vivants, sport, intégration scolaire et professionnelle, débats de société. Le soutien régional à cette action se poursuit en 2013, le festival ayant cette année pour thème : "SPORT ET HANDICAP : de la MEDIATION AUX MEDIAS". De surcroît, 2013 fêtera les 10 ans de l'association CQFD porteuse du projet Défestival.

Description :

4 temps forts proposés à l'automne 2013 constituent le coeur de l'action : un village associatif, une parade (spectacle de rue), des débats "décollants" et la scène des "free'sons". L'édition 2013 s'inscrit dans la continuité des thèmes abordés en 2012 dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle" mais aussi des 10 ans de l'association CQFD. Outre la présence d'artistes confirmés, et de personnalités du secteur du handicap, l'action offre des temps festifs, des rencontres et des échanges aux retombées importantes, pour les associations et personnes en situation de handicap, ainsi que leurs partenaires (fondations, missions handicap...).

Un débat - 4ème Défi de civilisation - aura pour thème : "SPORT ET HANDICAP : DE LA MEDIATION AUX MEDIAS".

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats de prestations	76 000,00	76,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	20 000,00	20,00%
Frais de déplacements - publicité	20 000,00	20,00%	MAIRIE DE PARIS sollicitée	20 000,00	20,00%
Locations de matériel	4 000,00	4,00%	Autres - Partanaires privés	60 000,00	60,00%
Total	100 000,00	100,00%	Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	21 000,00 €

2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	17 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
	Montant total	78 000,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION

**TABLEAUX RECAPITULATIFS DES OPERATIONS
D'AIDES TECHNIQUES, APPAREILLAGES ET
ADAPTATION DE LOGEMENTS AU TITRE DU FONDS
DE COMPENSATION DES MAISONS
DEPARTEMENTALES DES PERSONNES
HANDICAPEES**

1. Acquisition d'aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap

Le montant de **100.881 €** d'autorisations de programme affecté aux maisons départementales des personnes handicapées et détaillé dans les dossiers suivants :

- dossier MDPH **77** N° IRIS **13020924**
 - dossier MDPH **78** N° IRIS **13020978**
 - dossier MDPH **92** N° IRIS **13022283**
 - dossier MDPH **91** N° IRIS **13020864**
 - dossier MDPH **93** N° IRIS **13020476**
 - dossier MDPH **94** N° IRIS **13021076**
 - dossier MDPH **95** N° IRIS **13020557**
- est ventilé comme suit :

- **11.069 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne (77) pour **18** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **17.781 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour **40** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **14.088 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour **27** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **15.655 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour **31** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages
- **12.735 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour **14** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **19.002 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val de Marne (94) pour **33** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **10 551 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise (95) pour **14** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages.

2. Adaptation des logements au handicap

Le montant de **161.708€** d'autorisations de programme affecté aux maisons départementales des personnes handicapées et détaillé dans les dossiers suivants :

- dossier MDPH **77** N° IRIS **13020930**
 - dossier MDPH **78** N° IRIS **13021290**
 - dossier MDPH **91** N° IRIS **13020874**
 - dossier MDPH **92** N° IRIS **13022284**
 - dossier MDPH **93** N° IRIS **13020477**
 - dossier MDPH **94** N° IRIS **13021078**
 - dossier MDPH **95** N° IRIS **13020561**
- est ventilé comme suit :

- **27.196 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne (77) pour l'adaptation de **9** logements.
- **55.592 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour l'adaptation de **17** logements, dont **5.950 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **17** dossiers d'adaptation de logements au handicap ;
- **29.725 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour l'adaptation de **9** logements.
- **5.420 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour l'adaptation de **2** logements, dont **700 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **2** dossiers ;
- **12.410 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour l'adaptation de **3** logements ;
- **16.320 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (94) pour l'adaptation de **4** logements, dont **1.400 €** au titre de la rémunération pour le suivi de **4** dossiers;
- **15.045 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise (95) pour l'adaptation de **6** logements, dont **2.100 €** au titre de la rémunération pour le suivi de **6** dossiers.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES										AIDES EXTRA-LEGALES					
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	FDC MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne	
07/06/2013	Mme-Mr	AT	Deux audiprothèses Télécommande TEK LCA - Devis n° 11072714756YN Du 07/07/2011	4 515,00 €			- €	1 142,36 €	239,66 €	1 100,00 €		646,19 €	48,14 €	50,10 €	7,82 €	0,00 €	677,00 €	14,99%	0,00 €		677,00 €	603,73 €
09/07/2013	Mme-Mr	AL		- €	Aménagement de l'espace salle de bain wc Dépose de la cloison séparatrice des wc et de la chambre moyenne afin d'agrandir l'espace toilette pour créer un espace salle de bain avec : Pose d'un lavabo avec siphon déporté avec mitigeur Pose d'un wc suspendu (pour le poser à une hauteur adaptée à Christophe qui est de petite taille) Pose d'un bac à carrelé WEDEI et d'une tringle de douche avec une robinetterie thermostatique Reprise complète des alimentations eau froide, eau chaude, ainsi que des évacuations. Remplacement de la porte battante par une porte coulissante de 80 cm. RV Plomberie Chauffage Artisan - Facture n° 111006 du 06/10/2011	11 249,47 €	6 374,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 730,00 €	15,38%			1 730,00 €	3 144,74 €	
11/07/2013	Mme-Mr	AT	Un appareil auditif Audika - Facture n° FIC0753/18873 du 25/06/2013 Aud TV Audika - Facture n° FIC0753/18874 du 25/06/2013	2 199,00 €			- €	711,80 €	119,83 €	379,44 €		548,62 €	40,87 €	42,54 €	6,64 €	0,00 €	329,00 €	14,96%	0,00 €		329,00 €	20,26 €
07/03/2012	Mme-Mr	AT	Audiprothèses, appareil de classe C, > ou = 20 ans. Audika - Facture n° FIC0753/18970 du 05/07/2013	3 230,00 €			- €	798,84 €	1 739,65 €	159,77 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	206,00 €	6,38%	0,00 €		206,00 €	325,74 €
25/02/2013	Mme-Mr	AT	Audiprothèses Devis Audisimo n°D102001147 du 05/02/2012	3 473,00 €			- €	958,61 €	259,66 €	1 218,22 €		59,25 €	4,41 €	4,59 €	0,72 €	0,00 €	450,00 €	12,96%	0,00 €		450,00 €	517,53 €
28/06/2012	Mme-Mr	AT	Prothèse tibiale de bain Proteor - Devis n° 365060261 du 09/03/2012	1 185,31 €			- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	948,25 €	53,00 €	4,47%	0,00 €		53,00 €	184,06 €
31/05/2013	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, dossier fixe, courbure lombaire, anti bascule, coussin de dossier BVS Medical - Devis n° 72219 du 08/02/2012	2 922,50 €			- €	0,00 €	696,39 €	0,00 €		1 518,33 €	113,12 €	117,72 €	18,38 €	0,00 €	438,00 €	14,99%	0,00 €		438,00 €	20,55 €
03/06/2013	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique de porte Emetteur détecteur de fumée radio LISA Emetteur cris de bébé radio LISA Lampe flash de table radio LISA avec bip sonore Lampe flash radio LISA blanche Acco pour lampe flash radio LISA Reveil digital Coussin vibrant LCA - Devis n° 77CHE-12080928 du 01/09/2012 Deux audiprothèses LCA - Devis n° 77CHE-12072924 du 31/07/2012	4 314,50 €			- €	1 837,22 €	239,65 €	359,77 €		1 028,69 €	76,64 €	79,76 €	12,45 €	0,00 €	647,00 €	15,00%	0,00 €		647,00 €	33,32 €
16/07/2012	Mme-Mr	AT	Audiprothèse WIDEX Senso P38 de classe C d'après Facture d'appareillage n°77CHE- 12031591 du 09/03/2012	1 610,00 €			- €	479,30 €	199,71 €	0,00 €		60,56 €	4,51 €	4,70 €	0,73 €	500,00 €	225,00 €	13,98%	0,00 €		225,00 €	135,49 €
07/06/2013	Mme-Mr	AT	Version Haccoss Plus avec un abaissement automatique par suspension pneumatique Rampe relevable en une partie, légère, assistée munie d'un blocage en position verticale L'ancrage du FR : 2 sangles à entouleur électrique O'Strain avec signal sonore et 2 sangles à réglable manuel Ceinture de maintien abdominale Frais de dossier pour passage aux mines Durisotti - Facture n° FVSAL12100032 du 07/11/12	7 783,25 €			- €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €		932,09 €	69,45 €	72,27 €	11,28 €	0,00 €	1 167,00 €	14,99%	0,00 €		1 167,00 €	531,16 €
10/07/2013	Mme-Mr	AL		- €	Pose de 3 volets roulants (chambre, cuisine et salon) Menuiserie Brognart - Facture n° F2011-957 du 12/04/2011 Installation de ore coulissantes à l'intérieur du logement Menuiserie Brognart - Facture n° 2011-1012 du 10/11/2011 Mise en oeuvre d'une douche italienne SARL ROUX - Facture n° 363 du 15/09/2011 Installation d'une siège de douche mural, de barres d'appui, de mitigeurs thermostatiques, d'un lavabo sur équerre avec bonde déportées et de wc suspendus SARL LE MOINE STEPHANE - Facture n° 11,27 du 25/11/2011	9 342,51 €	5 390,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 744,00 €	29,37%			2 744,00 €	1 208,00 €
08/08/2013	Mme-Mr	AL		- €	Modification de la salle de bain en salle de douche adaptée avec WC adapté Torres Manuel - Facture n° 13/0601 du 3/06/2013	12 037,50 €	6 710,75 €	0,00 €	0,00 €	4,85 €	0,36 €	0,38 €	0,06 €	500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	37,38%			4 500,00 €	321,11 €	
20/06/2013	Mme-Mr	AL		- €	Installation d'un siège monte escalier Stannah - Devis	11 890,00 €	6 695,00 €	0,00 €	0,00 €	69,97 €	5,21 €	5,43 €	0,85 €	0,00 €	4 500,00 €	37,85%			4 500,00 €	613,54 €		
31/05/2013	Mme-Mr	AT	Deux audiprothèses Lagny Audition - Devis n° 77LAG-12010475 du 09/01/2012	2 930,00 €			- €	559,18 €	399,42 €	200,00 €		944,06 €	70,34 €	73,19 €	11,43 €	0,00 €	439,00 €	14,98%	0,00 €		439,00 €	233,38 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES										AIDES EXTRA-LEGALES				Total participation Région	Part restante à la charge de la personne						
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	FDC MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)									
12/07/2013	Mme-Mr	AT	Boîte de vitesse automatique Proposition commerciale Fourniture et pose de manettes accélérateur sous le volant, avec le frein principal à baisser main droite Fourniture et pose d'une télécommande multifonctions escamotable avec boule sur le volant main gauche Fourniture et pose d'un bras robot pour le chargement du fauteuil roulant dans le coffre à partir de la place conducteur. Lenoir - Facture n° 20130611 du 07/06/2013	11 697,70 €			- €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €			2 800,42 €	208,65 €	217,12 €	33,90 €	1 650,00 €	1 754,00 €	14,99%	0,00 €					1 754,00 €	33,61 €		
07/08/2013	Mme-Mr	AT/AL	Élévateur de bain Barre d'appui à ventouse Poignées rétractables LISEA - Facture n° FA1300000312 du 13/06/2013	1 167,89 €	Installation d'un monte escalier LISEA - Facture n° FA1300000311 du 13/06/2013	8 809,25 €	6 102,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 218,00 €	36,53%					3 218,00 €	657,12 €	
11/07/2013	Mme-Mr	AL	Fourniture et pose d'un cercle accélérateur derrière le volant "KS" permettant d'accélérer en avant vers soi ou en poussant vers le tableau de bord, avec le frein principal à baisser main droite Lenoir - Facture n° 20110604 du 08/06/2011	2 673,37 €	Mise en place d'un siège monte escalier Handicare - Facture n° VF0000188 du 12/04/2012	9 454,91 €	7 857,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €	3 731,00 €	39,46%									3 731,00 €	389,79 €	
22/11/2012	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et ses accessoires La Vibrine Médicale - Devis n° 201209412 du 21/09/2012	20 417,50 €		- €	7 718,01 €	3 938,01 €	0,00 €	5 277,48 €	393,20 €	409,17 €	63,90 €	0,00 €	2 400,00 €	11,75%	0,00 €									2 400,00 €	217,73 €	
07/08/2013	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Cuite Fine - Facture n° 77MON-13070990 du 18/07/2013	3 180,00 €		- €	958,60 €	239,66 €	1 397,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294,00 €	8,96%	0,00 €									294,00 €	389,77 €	
08/08/2013	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Amplifon - Facture n° F25904326 du 21/02/2012 Emetteur acoustique de sonnette de porte Une lampe flash Détecteur de présence De Bouche à Orelle - Facture n° 3795 du 25/07/2013	3 470,00 €		- €	1 365,86 €	239,66 €	0,00 €	316,04 €	23,55 €	24,50 €	3,83 €	0,00 €	520,00 €	14,99%	0,00 €									520,00 €	976,57 €	
12/04/2013	Mme-Mr	AL		- €	Aménagement de la salle de bain Dépose du bac à douche avec robinetterie Dépose et repose du meuble vasque Décaissement chape pour receveur de douche à encastrer, dépose de carrelage sol, fourniture et pose de placoplâtre hydrogène, perçement plancher étanchéité du sol avec remontée périphérique, fourniture et pose de vitrage gravitaire pour receveur à carrelier, fourniture et pose d'un ensemble de douche frontale en vitrage synthétique granité comprenant 1 panneau fixe et 2 portes pivotantes. Rail en partie haute avec rideau, fourniture et pose d'un mitigeur de douche thermostatique avec levier ergonomique fourniture et pose d'un raccord mural excentré fourniture et pose d'une barre de maintien droite acier blanc fourniture et pose de carrelage antidérapant, fourniture et pose de faïence blanche REHA PLOMBERIE - Devis n°20120137 du 22/03/2012	6 864,19 €	4 182,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	1 645,00 €	23,96%										1 645,00 €	737,10 €
24/06/2013	Mme-Mr	AT	Deux appareillages auditifs Accouv - Facture n° 77PON-170920123 du 17/09/2012	3 700,00 €		- €	559,18 €	639,08 €	0,00 €	693,76 €	51,69 €	53,79 €	8,40 €	0,00 €	450,00 €	12,16%	0,00 €									450,00 €	1 244,10 €	
06/06/2013	Mme-Mr	AT	Coussin pédiatrique Sénat Medical Services - Devis n° 693 du 02/05/13	520,79 €		- €	0,00 €	173,79 €	0,00 €	229,39 €	17,09 €	17,79 €	2,78 €	0,00 €	78,00 €	14,98%	0,00 €									78,00 €	1,96 €	
27/06/2011	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain et de l'accès au garage Motorisation des volets, changement de la porte fenêtre et de la porte de garage.	27 936,27 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 039,99 €	822,54 €	855,95 €	133,66 €	0,00 €	4 500,00 €	16,11%										4 500,00 €	584,13 €	
09/08/2013	Mme-Mr	AT/AL	Chaise élévatrice Inclinaison d'assise Accoudoirs moelleux Frein électrique, Assise en ski COMM - Facture n° 13020289 du 13/02/2013	6 902,68 €	Pose d'une chaise de douche care system Les mains argiles - Facture n° 1850/13 du 31/05/2013 Chaise pressat électrique Brossette - Facture n° F500921 du 19/07/2013	5 337,19 €	8 392,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €	942,00 €	13,65%	628,00 €	11,77%								1 570,00 €	1 377,52 €	
TOTAUX				87 892,49 €		102 821,29 €				1 949,78 €				11 069,00 €		27 196,00 €									38 265,00 €			

Total Participation régionale aides techniques:	11 069,00 €
Total participation régionales aides au logement:	27 196,00 €
Total participation régionale:	38 265,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adapatation	Forfait pour les dossiers d'adaptati on de	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
10/9/13	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 568,00 €			559,18 €	239,66 €	1 757,44 €		426,72 €			535,00 €	14,99%				535,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 700,00 €			559,18 €	239,66 €	860,34 €		757,52 €			555,00 €	15,00%				555,00 €	667,48 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 540,00 €			559,18 €	239,66 €	890,64 €		1 067,54 €			531,00 €	15,00%				531,00 €	251,98 €
	Mme-Mr	AT	1 machine à lire, 1 logiciel avec synthèse	4 496,28 €			3 293,47 €				478,81 €			674,00 €	14,99%				674,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	1 550,00 €			479,30 €	119,83 €	539,22 €		129,65 €			232,00 €	14,97%				232,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 logiciel d'agrandissement, 1 Accessoires fauteuil roulant manuel	949,00 €			791,75 €				0,25 €			107,00 €	11,28%				107,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 912,90 €			287,25 €	603,65 €			1 432,52 €			436,00 €	14,97%				436,00 €	111,48 €
	Mme-Mr	AT	3 barres d'appui, 1 planche de bain, 1 surélévateur wc	596,80 €			460,73 €				0,08 €			86,00 €	14,41%				86,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	4 490,00 €			559,18 €	239,66 €			716,53 €		1 600,00 €	673,00 €	14,99%				673,00 €	590,47 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 990,00 €			559,18 €	239,66 €	159,76 €		0,40 €		1 600,00 €	381,00 €	12,74%				381,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil douche, 1 réhausseur wc,	4 627,06 €			922,00 €	3 487,95 €	114,00 €		0,11 €			53,00 €	1,15%				53,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 émetteurs acoustiques, 1	941,50 €			694,88 €				55,62 €			141,00 €	14,98%				141,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 379,60 €			559,18 €				1 014,99 €			356,00 €	14,96%				356,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 logiciel d'agrandissement, 1	2 480,00 €			1 290,00 €				466,02 €			372,00 €	15,00%				372,00 €	351,98 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel	2 745,00 €			0,00 €	558,99 €	280,00 €		1 363,10 €			411,00 €	14,97%				411,00 €	131,91 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 700,00 €			559,18 €	239,66 €	1 040,00 €		1 106,68 €			555,00 €	15,00%				555,00 €	199,48 €
Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	1 990,00 €			479,30 €	119,83 €			1 042,87 €			298,00 €	14,97%				298,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel et coussin	5 379,04 €			2 050,53 €	638,55 €	638,55 €		734,02 €			806,00 €	14,98%				806,00 €	439,98 €	
Mme-Mr	AT	1 siège de douche, 1 brosse, 1 épiluche légumes...	837,35 €			486,36 €				175,99 €			125,00 €	14,93%				125,00 €	50,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation	Forfait pour les dossiers d'adaptation de	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
10/9/13	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 604,00 €			559,18 €	239,66 €						540,00 €	14,98%				540,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	1 790,00 €			559,18 €	239,66 €	159,76 €					395,92 €	14,97%				268,00 €	167,48 €
	Mme-Mr	AT	chaise de douche	399,00 €			0,00 €	102,62 €						187,38 €	14,79%				59,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 600,00 €			958,60 €	239,66 €						1 106,52 €	15,00%				540,00 €	333,48 €
	Mme-Mr	AT	tricycle adapté	1 420,00 €			315,59 €	631,17 €	280,00 €					0,24 €	10,07%				143,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel et accessoires, 1 bora	5 207,00 €			2 474,49 €	558,99 €						1 149,00 €	15,00%				781,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant électrique et ses	18 585,00 €			8 630,42 €	3 938,01 €	250,00 €					0,00 €	12,91%				2 400,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	1 320,00 €			199,71 €	199,71 €	299,57 €					373,01 €	15,00%				198,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	accessoires fauteuil roulant manuel, 1	1 054,99 €			359,50 €	558,99 €						0,50 €	8,15%				86,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 rampes escamotables, 1 barre	2 189,00 €			870,00 €							941,00 €	14,98%				328,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 chaise réal	5 939,46 €			500,00 €							1 040,00 €	14,98%				890,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 169,40 €			559,18 €	239,66 €	159,78 €					0,31 €	5,02%				159,00 €	451,47 €
	Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	1 300,00 €			279,59 €	119,83 €	579,88 €					75,70 €	15,00%				195,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	siège passager pivotant et motorisé	7 290,05 €			4 533,56 €							1 357,00 €	14,99%				1 093,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	élévateur de bain, 2 barres d'appui	835,00 €			727,00 €							0,00 €	6,95%				58,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant électrique	10 207,71 €			5 631,23 €	3 487,95 €	230,00 €					0,53 €	7,92%				808,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 émetteur phonax	790,00 €			150,00 €							0,50 €	14,94%				118,00 €	189,98 €
	Mme-Mr	AT	combiné accélérateur frein	2 747,22 €			2 060,42 €							224,80 €	15,00%				412,00 €	50,00 €
Mme-Mr	AT	télécommande multi-fonctions et manettes accélérateur/frein au volant	4 103,95 €			3 452,96 €							0,01 €	12,87%				528,00 €	122,98 €	
Mme-Mr	AT	téléagrandisseur, logiciel zoom text, tél ampli	5 256,10 €			2 873,75 €							1 142,00 €	14,99%				788,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	1 émetteur acoustique, 1 réveil adapté	415,00 €			300,00 €							3,00 €	14,94%				62,00 €	50,00 €	
Sous TOTAUX				135 095,41 €							20 356,84 €			17 781,00 €					17 781,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
17/9/13	Mme-Mr	AL			salle de bain	6 697,51 €	4 098,76 €				0,76 €					2 548,00 €	38,04%	350,00 €	2 898,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain	7 849,52 €	4 674,76 €				0,79 €					1 852,00 €	23,59%	350,00 €	2 202,00 €	1 321,97 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain et wc	10 633,74 €	6 066,87 €				0,90 €					4 016,00 €	37,77%	350,00 €	4 366,00 €	549,97 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain	6 920,23 €	4 210,12 €				0,12 €					2 660,00 €	38,44%	350,00 €	3 010,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			douche et wc	15 777,15 €	8 638,58 €				450,00 €					4 500,00 €	28,52%	350,00 €	4 850,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			monte-escalier	8 399,91 €	4 949,96 €				0,96 €					3 399,00 €	40,46%	350,00 €	3 749,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain et wc	6 672,52 €	4 086,26 €				0,29 €					862,00 €	12,92%	350,00 €	1 212,00 €	1 723,97 €
	Mme-Mr	AL			fourrière et pose main courante	2 247,00 €	1 873,50 €				0,50 €					323,00 €	14,37%	350,00 €	673,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain et wc	4 622,40 €	3 061,20 €				0,72 €					1 421,00 €	30,74%	350,00 €	1 771,00 €	139,48 €
	Mme-Mr	AL			plate-forme extérieur	13 574,60 €	7 537,30 €				0,03 €					4 279,00 €	31,52%	350,00 €	4 629,00 €	720,97 €
	Mme-Mr	AL			lavabo et wc	8 763,96 €	5 131,98 €				0,98 €					3 581,00 €	40,86%	350,00 €	3 931,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain et wc	8 482,30 €	4 991,15 €				0,15 €					3 441,00 €	40,57%	350,00 €	3 791,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			siège monte-escalier	9 105,70 €	5 302,85 €				0,85 €					3 752,00 €	41,20%	350,00 €	4 102,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain et wc	11 529,75 €	6 514,88 €				0,54 €					4 356,00 €	37,78%	350,00 €	4 706,00 €	643,46 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain	8 594,10 €	4 297,05 €				0,36 €					2 534,00 €	29,49%	350,00 €	2 884,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL			salle de bain	8 152,33 €	4 826,17 €				0,19 €					3 246,00 €	39,82%	350,00 €	3 596,00 €	79,98 €
Mme-Mr	AL			salle de bain	7 344,30 €	4 422,15 €				0,15 €					2 872,00 €	39,11%	350,00 €	3 222,00 €	50,00 €	
Sous TOTAUX					145 367,02 €						458,29 €					49 642,00 €		5 950,00 €	55 592,00 €	
Totaux				135 095,41 €	145 367,02 €						20 815,13 €			17 781,00 €		49 642,00 €		5 950,00 €	73 373,00 €	

Total Participation régionale aides techniques:	17 781,00 €
Total participation régionales aides au logement:	49 642,00 €
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	5 950,00 € soit 350 € x 17 dossiers
Total participation régionale:	73 373,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet													
04/09/2013	Mme-Mr	AT	cadre de WC, lit médicalisé	4 176,15 €			49,95 €	1 030,00 €	412,00 €	0,00 €	0,00 €	626,00 €	14,99%				626,00 €	2 058,20 €	
		AL			Salle de bain	8 000,00 €	4 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			3 250,00 €	41%		3 250,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AL			Salle de bain	12 226,87 €	6 863,43 €	0,00 €	0,00 €	647,58 €	0,00 €			4 500,00 €	37%		4 500,00 €	215,86 €	
		AT	2 prothèses auditives	1 980,00 €			559,20 €	239,65 €	0,00 €	795,74 €	0,00 €		297,00 €	15,00%			297,00 €	88,41 €	
	Mme-Mr	AT	planche de bain, barre d'appui, éponge à long manche, coupe ongles, antidérapant, planche de préparation, ouvre bocal, enfile bouton, manche ergonomique	245,50 €			188,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		36,00 €	14,66%				36,00 €	20,61 €
		AT	fauteuil roulant électrique et options	31 189,31 €			14 937,37 €	5 187,48 €	2 593,74 €	6 040,72 €	0,00 €		2 400,00 €	7,69%				2 400,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	2 740,00 €			559,20 €	239,66 €	1 198,26 €	0,00 €	0,00 €		411,00 €	15,00%				411,00 €	331,88 €
	Mme-Mr	AT	antidérapant, éplucheur sur étau	33,20 €			25,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		4,00 €	12,05%				4,00 €	4,20 €
		AL			remplacement de la baignoire par un espace douche adapté	5 049,12 €	3 274,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				1 774,00 €	35%		1 774,00 €	0,56 €
	Mme-Mr	AT	chaise de douche et rehausseur	459,00 €			50,00 €	102,62 €	0,00 €	208,38 €	0,00 €		68,00 €	14,81%				68,00 €	30,00 €
		AL			monte escalier	12 400,00 €	6 950,00 €	0,00 €	0,00 €	920,00 €	0,00 €			#DIV/0!	4 500,00 €	36%		4 500,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	logiciel omnipage et JAWS, loupe électronique, vidéo agrandisseur, Penfriend, Colorino, balance parlante	5 917,37 €			4 605,25 €	0,00 €	0,00 €	395,12 €	0,00 €		887,00 €	14,99%				887,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AL			installation d'une chaise monte escalier	9127,86	5 313,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				3 813,00 €	42%		3 813,00 €	0,93 €
	Mme-Mr	AT	émetteur cri Bébé, lampe flash, accu rechargeable, radio récepteur portable, station de charge radio	557,00 €			417,75 €	0,00 €	0,00 €	26,25 €	0,00 €		83,00 €	14,90%				83,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives et embouts	2 933,60 €			559,20 €	239,65 €	0,00 €	1 439,75 €	225,00 €		440,00 €	15,00%				440,00 €	30,00 €
Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	3 280,00 €			559,20 €	239,66 €	1 757,44 €	173,78 €	0,00 €		492,00 €	15,00%				492,00 €	57,92 €	
Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	3 800,00 €			958,62 €	399,42 €	659,04 €	1 091,63 €	0,00 €		570,00 €	15,00%				570,00 €	121,29 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet													
04/09/2013	Mme-Mr	AT	changement du fauteuil roulant manuel et accessoires	3 121,50 €			0,00 €	741,05 €	159,64 €	1 722,81 €	0,00 €	468,00 €	14,99%				468,00 €	30,00 €	
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	3 442,80 €			559,19 €	399,42 €	599,12 €	0,00 €	1 695,75 €	189,00 €	5,49%				189,00 €	0,32 €	
	Mme-Mr	AT	motorisation électrique pour fauteuil	5 402,00 €			0,00 €	2 187,03 €	429,60 €	1 284,00 €	0,00 €	810,00 €	14,99%				810,00 €	691,37 €	
	Mme-Mr	AL			Salle de bain	2449,9	1 974,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			474,00 €	19%		474,00 €	0,95 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	3 620,00 €			958,62 €	399,42 €	700,00 €	764,22 €	0,00 €	543,00 €	15,00%					543,00 €	254,74 €
	Mme-Mr	AT	barre d'appui, siège de bain pivotant, rehausseur WC	161,88 €			150,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11,00 €	6,80%				11,00 €	0,73 €
	Mme-Mr	AT	1 prothèse auditive	1 975,00 €			269,61 €	119,83 €	698,99 €	531,51 €	0,00 €	296,00 €	14,99%					296,00 €	59,06 €
	Mme-Mr	AT	aquatec, accessoires, scooter	4 309,00 €			3 285,25 €	0,00 €	0,00 €	347,75 €	0,00 €	646,00 €	14,99%					646,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Acquisition d'une planche de bain, d'une barre d'appui et d'un couteau cochoir	96,92 €			84,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12,00 €	12,38%				12,00 €	0,28 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	3 597,20 €			958,62 €	239,66 €	709,76 €	747,60 €	0,00 €	539,00 €	14,98%					539,00 €	402,56 €
	Mme-Mr	AT	siège de bain pivotant, siège assise scooter, appui tête scooter, accoudoir droit et gauche	3 601,50 €			2 688,63 €	0,00 €	0,00 €	335,58 €	0,00 €	540,00 €	14,99%					540,00 €	37,29 €
	Mme-Mr	AL			aménagement de la salle de bain et WC, accessibilité de salle de bain et WC, accessibilité de la cuisine, de l'entrée, circulation dans la cuisine, la buanderie et le garage	24385,3	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €			4 500,00 €	18%		4 500,00 €	8 585,30 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique + accessoires	29 865,22 €			11 677,97 €	3 938,01 €	1 500,00 €	10 319,24 €	0,00 €	2 400,00 €	8,04%					2 400,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Salle de bain, chambre, couloir cuisine et cheminement	19 048,77 €	10 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	3 809,75 €	0,00 €			4 239,00 €	22%		4 239,00 €	0,02 €
	Mme-Mr	AT	1 prothèse auditive	1 550,00 €			279,59 €	199,71 €	0,00 €	754,83 €	0,00 €	232,00 €	14,97%					232,00 €	83,87 €
	Mme-Mr	AT	vidéo agrandisseur	3 623,00 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	702,00 €	0,00 €	543,00 €	14,99%					543,00 €	378,00 €
	Mme-Mr	AT	Ecouteur pour télévision, montre vibrante, détecteur de sonnette de porte relié à la boucle magnétique, téléphone adapté à boucle magnétique	752,95 €			564,71 €	0,00 €	0,00 €	46,24 €	0,00 €	112,00 €	14,87%					112,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	vidéo agrandisseur	2 890,00 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	297,05 €	0,00 €	433,00 €	14,98%					433,00 €	159,95 €
Mme-Mr	AL			sécuriser les sorties du domicile et faciliter l'accès au véhicule	6 851,32 €	4 175,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			2 675,00 €	39%		2 675,00 €	0,66 €	
Totaux				125 320,10 €		99 539,14 €				29 591,78 €		14 088,00 €		29 725,00 €			43 813,00 €	13 854,96 €	

Total Participation régionale aides techniques:	14 088,00 €
Total participation régionales aides au logement:	29 725,00 €
Total participation régionale:	43 813,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	AIDES LEGALES				AIDES EXTRA LEGALES								Total participation Région	Part restante à la charge de la personne				
			Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques			Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
16/09/2013	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 446,00 €			958,61 €	239,65 €	599,12 €	0,00 €	0,00 €	1 074,00 €		516,00 €	14,97%				516,00 €	58,62 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	2 700,00 €			958,61 €	239,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 035,00 €		405,00 €	15,00%				405,00 €	61,74 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 536,00 €			758,90 €	239,65 €	509,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	300,00 €	8,48%				300,00 €	127,82 €
	Mr-Mme	AT	Appareil auditif droit	1 250,00 €			479,30 €	119,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	423,00 €		187,00 €	14,96%				187,00 €	40,87 €
	Mr-Mme	AT	Logiciel d'assistance à la communication, housse antichocs et paramétrage	1 702,76 €			1 277,07 €			0,00 €	0,00 €	85,00 €		255,00 €	14,98%				255,00 €	85,69 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 200,00 €			559,19 €	239,65 €	2 017,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		250,00 €	7,81%				250,00 €	134,10 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 200,00 €			958,60 €	239,65 €	769,58 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €		480,00 €	15,00%				480,00 €	102,17 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 640,00 €			958,61 €	239,65 €	1 294,16 €	0,00 €	0,00 €	374,00 €		546,00 €	15,00%				546,00 €	227,58 €
	Mr-Mme	AT	FRM et accessoires + cercle accélérateur et frein principal à main	7 617,00 €			4 831,74 €	558,99 €	726,68 €	0,00 €	0,00 €	339,00 €		931,00 €	12,22%				931,00 €	229,59 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 320,00 €			399,42 €	399,42 €	199,71 €	0,00 €	0,00 €	1 772,00 €		498,00 €	15,00%				498,00 €	51,45 €
	Mr-Mme	AT	Synthèse vocale, contrôle d'environnement, téléphone adapté, kit de fixation au FR et housse de protection compatible avec le guide doigts	7 638,71 €			4 955,72 €			500,00 €	500,00 €	530,00 €		1 145,00 €	14,99%				1 145,00 €	7,99 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 870,00 €			559,19 €	239,65 €	1 158,30 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €		580,00 €	14,99%				580,00 €	432,86 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	2 620,00 €			559,19 €	239,65 €	279,58 €	365,00 €	365,00 €	372,00 €		393,00 €	15,00%				393,00 €	46,58 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	4 116,00 €			798,84 €	399,42 €	0,00 €	542,00 €	538,00 €	538,00 €		617,00 €	14,99%				617,00 €	682,74 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES						Part restante à la charge de la personne											
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques		Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région							
16/09/2013	Mr-Mme	AT	Bloc notes braille - jaws 13 + 2 mises à jour SMA - omnipage - appareil auditif gauche	9 813,90 €				3 876,27 €	119,83 €	606,20 €	1 023,00 €	1 023,00 €	1 023,00 €							1 471,00 €	14,99%					1 471,00 €	671,60 €
	Mr-Mme	AT	2 émetteurs sonnette de porte et d'interphone - lampe flash - réveil système flash - accu	601,00 €				450,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							70,00 €	11,65%					70,00 €	80,25 €
	Mr-Mme	AT	FR avec système de propulsion électrique	5 805,65 €				0,00 €	2 860,48 €	2 187,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							630,00 €	10,85%					630,00 €	128,14 €
	Mr-Mme	AT	FRM et accessoires	2 519,90 €				251,25 €	593,89 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	395,00 €							375,00 €	14,88%					375,00 €	104,76 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	4 500,00 €				758,89 €	239,65 €	0,00 €	595,00 €	595,00 €	595,00 €							675,00 €	15,00%					675,00 €	1 041,46 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	2 000,00 €				798,84 €	399,42 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	145,00 €							300,00 €	15,00%					300,00 €	56,74 €
	Mr-Mme	AT	Bloc notes braille	6 929,00 €				2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	1 495,00 €	1 495,00 €	0,00 €							1 039,00 €	14,99%					1 039,00 €	100,00 €
	Mr-Mme	AT/AL	Lit médicalisé - matelas - surmatelas - abattant japonais	5 531,68 €	Aménagement du logement	2 089,41 €		3 843,47 €	300,00 €	0,00 €	760,00 €	760,00 €	830,00 €							829,00 €	14,99%	220,00 €	10,53%	350,00 €		1 399,00 €	78,62 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 986,00 €				559,18 €	239,65 €	0,00 €	690,00 €	690,00 €	690,00 €							597,00 €	14,98%					597,00 €	520,17 €
	Mr-Mme	AL			Aménagement du logement	11 128,00 €		6 314,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230,00 €							4 500,00 €	40,44%	350,00 €				4 850,00 €	84,00 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	2 400,00 €				958,60 €	239,65 €	403,68 €	200,00 €	205,00 €	0,00 €							360,00 €	15,00%					360,00 €	33,07 €
	Mr-Mme	AT	FRE - barre de maintien au lit - plan préparation culinaire - enfile bas - enfile bouton	4 254,25 €				523,33 €	3 487,95 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							120,00 €	2,82%					120,00 €	82,97 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	3 200,00 €				958,61 €	239,65 €	159,76 €				1 600,00 €						170,00 €	5,31%					170,00 €	71,98 €
	Mr-Mme	AT	Téléagrandisseur avec écran 22 pouces et synthèse vocale	4 450,00 €				2 000,00 €			600,00 €	540,00 €	595,00 €							667,00 €	14,99%					667,00 €	48,00 €
	Mr-Mme	AT	Appareils auditifs	4 510,00 €				559,18 €	239,65 €	1 158,32 €	434,00 €	430,00 €								676,00 €	14,99%					676,00 €	1 012,85 €
	Mr-Mme	AT	Emetteurs acoustiques de sonnette de porte et d'interphone, 2 lampes flash de table et 1 mobile et un accu	824,00 €				618,00 €			27,00 €	25,00 €								123,00 €	14,93%					123,00 €	31,00 €
	Mr-Mme	AT	Appareil auditif gauche + CROS droit	2 600,00 €				932,09 €	119,83 €	323,80 €	351,00 €	351,00 €								390,00 €	15,00%					390,00 €	132,28 €
	Mr-Mme	AT	Appareil auditif droit	2 020,00 €				479,30 €	119,83 €	79,88 €				800,00 €						60,00 €	2,97%					60,00 €	480,99 €
TOTAL				117 801,85 €		13 217 €					8 367,00 €								15 655,00 €		4 720,00 €		700,00 €		21 075,00 €	7 048,68 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	15 655,00 €	
Total participation régionales aides au logement:	4 720,00 €	
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	700,00 €	soit 350 € x 2 dossiers
Total participation régionale:	21 075,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-SAINT-DENIS

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES					Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne			
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques					Participation régionale Aide logement		
23/10/2012	Mme-Mr	AT	Prothèses Auditives	3 358,00 €								503,00 €	14,98%			503,00 €	55,00 €				
	Mme-Mr	AT	Aménagement fu Véhicule	6 435,50 €					1 500 €			965,00 €	14,99%			965,00 €	3 970,50 €				
27/11/2012	Mme-Mr	AT	Chaise de toilette et fauteuil releveur	1 920,00 €			940,00 €			248,00 €	196,00 €	248,00 €	288,00 €	15,00%			288,00 €	0,00 €			
	Mme-Mr	AT	Chaise de douche, coussin assise	1 471,12 €			1 190,84 €				60,28 €		220,00 €	14,95%			220,00 €	0,00 €			
21/02/2013	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, siège de	5 063,90 €				1 265,65 €	638,55 €	1 906,65 €		251,00 €	245,05 €	759,00 €	14,99%			759,00 €	0,00 €		
21/03/2013	Mme-Mr	AT	Chaise toilette, fauteuil roulant manuel et	27 162,71 €				5 187,48 €	5 883,99 €			3 000,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €	2 400,00 €	8,84%			2 400,00 €	4 691,24 €	
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain	8 320,53 €	4 910,27 €								3 410,00 €	40,98%			3 410,00 €	0,00 €	
25/04/2013	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique	21 366,95 €				11 285,72 €	3 938,01 €			1 200 €	792 €	1 000 €	2 400,00 €	11,23%			2 400,00 €	751,22 €	
	Mme-Mr	AL			Salle de bain et plateforme	21 454,95 €	10 000,00 €					1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €			4 500,00 €	20,97%		4 500,00 €	454,95 €
27/06/2013	Mme-Mr	AT	Prothèses Auditive	1 775,00 €				279,59 €	119,83 €				275,59 €	833,99 €	266,00 €	14,99%			266,00 €	1 375,58 €	
	Mme-Mr	AL			Salle de Bain	11 030,84 €	6 265,42 €						265,42 €			4 500,00 €	40,79%		4 500,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant, chaise percée et	3 404,37 €				744,00 €	799,01 €	160,00 €		551,00	340,36 €	300,00 €	510,00 €	14,98%			510,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil Roulant Manuel	3 983,90 €				603,65 €	638,55 €			450,00 €	548,50 €		597,00 €	14,99%			597,00 €	1 146,20 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses Auditive	3 647,00 €				1 017,86 €	624,00 €			528,57 €	401,00 €		528,57 €	15,00%			547,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses Auditive	3 950,00 €				559,19 €	239,65 €	619,76 €		633,00 €	506,40 €		800,00 €	592,00 €	14,99%			592,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AT	Ordinateur et fauteuil roulant électrique	18 449,55 €				8 902,60 €	4 776,48 €			731,10 €	792,00 €		867,27 €	2 400,00 €	13,01%			2 400,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AT	Vidéoloupe, pèse personne parlant	4 248,00 €				3 960,00 €						288,00 €		6,78%			288,00 €	0,00 €	
TOTAUX				106 236,00 €		52 092,04 €						7 928,55 €			12 735,00 €		12 410,00 €		25 145,00 €		

Total Participation régionale aides techniques:	12 735,00 €
Total participation régionale aides au logement:	12 410,00 €
Total participation régionale:	25 145,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE

Date de passage au FDC	Nom	Aide technique (AT) et/ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale Aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale Adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
09/08/2013	KIRUBALAN Kirubagmi	AT	Radio récepteur vibrant	145,00 €			108,75 €				24,25 €			12,00 €	8,28%				12,00 €		
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 160,00 €			559,18 €	239,66 €	159,76 €			131,40 €	1 600,00 €	470,00 €	14,87%					470,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 800,00 €			559,18 €	239,66 €	264,67 €			1 316,49 €		420,00 €	15,00%					420,00 €	
	Mme-Mr	AT	Système de détection de sonnette, d'interphone et de tchat relié à 3 flashes	986,00 €			733,52 €				130,48 €			22,00 €	2,23%					22,00 €	100,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, pochette chauffante, pack streamer, téléphone	4 607,00 €			1 269,89 €	239,66 €	409,76 €	306,69 €	120,00 €	1 600,00 €		661,00 €	14,35%					661,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, système de détection de sonnette et de fumées reliés à 1 flash de table et un réveil flash	3 895,00 €			1 554,85 €	239,66 €			148,75 €	1 436,74 €		515,00 €	13,22%					515,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	2 649,00 €			374,25 €	558,99 €	462,20 €				796,56 €		337,00 €	12,72%				337,00 €	120,00 €
	Mme-Mr	AL		Adaptation des sanitaires	10 064,00 €			5 047,23 €				147,23 €					3 400,00 €	33,78%	350 €	3 750,00 €	1 469,54 €
	Mme-Mr	AT	Loupe électronique et téléagrandisseur	5 010,00 €			2 760,00 €				249,00 €	750,00 €	400,00 €		701,00 €	13,99%				701,00 €	150,00 €
	Mme-Mr	AT	Siège auto et de douche	4 090,47 €			890,00 €		838,47 €					1 750,00 €	612,00 €	14,96%				612,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel et aménagement du véhicule	18 247,32 €			5 332,25 €	603,65 €	181,10 €	3 530,32 €	2 200,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	13,15%					2 400,00 €	
	Mme-Mr	AT	Logiciel de lecture d'écran, omnipage, bloc note braille	9 479,90 €			3 863,00 €				695,90 €	1 400,00 €	1 600,00 €		1 421,00 €	14,99%				1 421,00 €	500,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 960,00 €			758,89 €	239,66 €	0,00 €		771,45 €		1 600,00 €		590,00 €	14,90%				590,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel de confort	2 873,29 €			0,00 €	1 751,95 €				266,34 €	400,00 €		405,00 €	14,10%				405,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires.	32 637,69 €			15 562,44 €	5 901,74 €	2 773,48 €		450,00 €	1 050,00 €	3 000,03 €	450,00 €	2 050,00 €	6,28%				2 050,00 €	1 400,00 €
Mme-Mr	AL		Transformation de la baignoire en douche	9 573,29 €			5 536,65 €				0,00 €					3 560,00 €	37,19%	350 €	3 910,00 €	476,64 €	
Mme-Mr	AL/AT		Fauteuil de douche et accessoires	2 137,00 €	Création d'une unité de vie	15 986,55 €	7 895,30 €				1 097,55 €	179,25 €		320,00 €	14,97%	4 260,00 €	26,65%	350 €	4 930,00 €	4 371,45 €	
Mme-Mr	AT		Système vidéo agrandisseur	3 950,00 €			2 000,00 €			200,00 €		700,00 €		531,00 €	13,44%				531,00 €		
Sous Totaux				100 627,67 €			35 623,84 €				7 853,60 €			11 467,00 €		11 220,00 €		1 050,00 €	23 737,00 €		

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Nom	Aide technique (AT) et/ou	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides	Taux de participation régionale	Participation régionale Aide	Taux de participation régionale	Forfait pour les dossiers d'adaptation de	Total participation Région	Part restante à la charge	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
11/09/2013	Mme-Mr	AT	Chaise de douche, surélévateur des WC, fourchette et cuillère adaptées, sangle élastique	1 695,99 €			662,13 €			434,17 €	339,19 €			254,00 €	14,98%				254,00 €	6,50 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel de confort	1 050,89 €			706,15 €			187,74 €				157,00 €	14,94%				157,00 €		
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de confort	1 365,00 €			1 023,75 €			74,25 €				142,00 €	10,40%				142,00 €	125,00 €	
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 086,00 €			559,18 €	239,66 €	1 800,00 €	785,16 €				522,00 €	12,78%				522,00 €	180,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel et accessoires	3 589,00 €			445,50 €	558,99 €	450,00 €	498,00 €	344,51 €	650,00 €		487,00 €	13,57%				487,00 €	155,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 790,00 €			559,18 €	239,66 €					831,16 €	1 600,00 €	560,00 €	14,78%				560,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 100,00 €			958,60 €	239,66 €	1 440,00 €	41,74 €				420,00 €	13,55%				420,00 €		
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 270,00 €			958,60 €	239,66 €	460,62 €				371,12 €	1 600,00 €	640,00 €	14,99%				640,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, Pack Icom Tv Link	4 200,00 €			724,18 €	239,66 €	958,60 €	347,56 €			1 300,00 €		630,00 €	15,00%				630,00 €	
	Mme-Mr	AT	Système de détection de sonnette et d'interphone relié à des flashes, réveil, détecteur de fumées, avertisseur lumineux pour tel portable	1 226,00 €				897,00 €				200,00 €			99,00 €	8,08%				99,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	1 100,00 €				479,30 €	119,83 €					335,87 €	165,00 €	15,00%				165,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive, boîtier émetteur audiovisuel, détecteur de sonnette et de téléphone	2 487,00 €				638,55 €	119,83 €	323,80 €	201,75 €	79,00 €	755,07 €		369,00 €	14,84%				369,00 €	
	Mme-Mr	AT	Machine à lire ClearReader, téléphone mobile parlant, localiseur d'objets, balance de cuisine parlant, montre parlante, pese personne parlant, Réveil calendrier parlant, détecteur de couleurs, téléphone	4 002,01 €				2 532,89 €					500,00 €	379,12 €	590,00 €	14,74%				590,00 €	
	Mme-Mr	AL			adaptation de la cuisine et salle de bain	1 717,35 €	1 374,43 €					142,92 €					200,00 €	11,65%		200,00 €	
	Mme-Mr	AT	poussette adaptée et accessoires	4 261,00 €				933,35 €	1 163,18 €		200,00 €	600,00 €	734,47 €		630,00 €	14,79%				630,00 €	
Mme-Mr	AT	vidéograndisseur et loupe électronique	3 840,00 €				2 690,00 €				300,00 €	274,00 €		576,00 €	15,00%				576,00 €		
Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, coussin d'appui, appui bras, garde boue, roue anti-crevaisson, main courante, frein, roulettes anti-bascule	3 838,00 €				1 273,82 €	593,89 €		300,00 €	495,29 €	600,00 €		575,00 €	14,98%				575,00 €		
Mme-Mr	AT/AL	embarcation du fauteuil roulant à l'arrière du véhicule	7 900,00 €	Adaptation des sanitaires	18 404,44 €	12 806,68 €				919,00 €	1 725,68 €		1 500,00 €	719,00 €	9,10%	3 500,00 €	19,02%	350 €	4 569,00 €	5 134,08 €	
Sous Totaux				55 800,89 €		20 121,79 €					4 726,59 €			7 535,00 €		3 700,00 €		350,00 €	11 585,00 €		
Total				156 428,56 €		55 745,63 €					12 580,19 €			19 002,00 €		14 920,00 €		1 400,00 €	35 322,00 €		

Total Participation régionale aides techniques:	19 002,00 €
Total participation régionales aides au logement:	14 920,00 €
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	1 400,00 € soit 350 € x 4 dossiers
Total participation régionale:	35 322,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL D'OISE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
3008/13	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel et siège de douche	4 218,50 €				1 064,82 €	561,10 €			660,58 €	1 300,00 €	632,00 €	14,98%				632,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant et accessoires	3 189,90 €			495,00 €	638,55 €	830,11 €		324,12 €	424,12 €		478,00 €	14,98%				478,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Bras articulé/contracteur	605,25 €			100,00 €				182,62 €	232,63 €		90,00 €	14,87%				90,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	4 189,16 €			587,12 €	1 397,46 €	1 000,00 €		263,00 €	263,00 €		628,00 €	14,99%				628,00 €	50,58 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel + accessoires	3 867,36 €			846,75 €	603,65 €	603,65 €		366,66 €	616,00 €		580,00 €	15,00%				580,00 €	250,65 €	
	Mme-Mr	AT	Lit médicalisé - matelas - table de lit panneaux Médiform	4 096,26 €			158,67 €	1 330,00 €	309,00 €		642,30 €	842,29 €		614,00 €	14,99%				614,00 €	200,00 €	
	Mme-Mr	AT	Poussette - siège auto	4 890,75 €				2 030,20 €	507,53 €				899,03 €	720,99 €	733,00 €	14,99%			733,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	2 227,50 €			163,50 €	661,49 €			509,26 €	509,25 €		334,00 €	14,99%				334,00 €	50,00 €	
	Mme-Mr	AT	Aménagement de véhicule	6 730,90 €			5 000,00 €				335,95 €		335,95 €	1 009,00 €	14,99%				1 009,00 €	50,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	3 471,40 €			603,65 €	741,05 €			803,35 €	803,35 €		520,00 €	14,98%				520,00 €	0,00 €	
			Aménagement de véhicule	9 199,60 €			5 000,00 €				910,23 €	910,23 €		1 379,00 €	14,99%				1 379,00 €	1 000,14 €	
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain	6 136,45 €	3 818,23 €						907,00 €				1 411,00 €	22,99%	350,00 €	1 761,00 €	0,22 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement de logement	36 971,75 €	10 000,00 €						25 000,00 €				1 467,00 €	3,97%	350,00 €	1 817,00 €	504,75 €
	Mme-Mr	AL			Rampe passage de seuil	1 473,47 €	300,00 €				451,23 €	451,24 €					221,00 €	15,00%	350,00 €	571,00 €	50,00 €
Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain + accès extérieur	15 977,76 €	8 738,89 €						2 000,00 €				4 500,00 €	28,16%	350,00 €	4 850,00 €	738,89 €	
Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain	5 634,62 €	3 567,31 €										2 017,00 €	35,80%	350,00 €	2 367,00 €	50,31 €	
Sous Totaux				46 686,58 €		66 194,07 €					4 788,72 €			6 997,00 €		9 616,00 €		1 750,00 €	18 363,00 €		

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL D'OISE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
27/09/13	Mme-Mr	AT	poussette - siège de bain - siège Tumble Forms	4 647,94 €				1 434,05 €	1 400,00 €				563,89 €	553,00 €	697,00 €	15,00%			697,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement de véhicule	9 858,98 €			5 000,00 €				1 550,00 €	1 830,98 €		1 478,00 €	14,99%			1 478,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Aménagement de véhicule	8 297,74 €			5 000,00 €					1 153,74 €	900,00 €	1 244,00 €	14,99%			1 244,00 €	0,00 €	
	Mme-Mr	AT	Elevateur de bain - surélévateur WC - couloir à bain	901,53 €			764,00 €							135,00 €	14,97%			135,00 €	2,53 €	
	Mme-Mr	AL			Plateforme dévratrice et aménagement de la salle de bain	23 516,08 €	10 000,00 €						10 000,00 €			3 329,00 €	14,16%	350,00 €	3 679,00 €	187,08 €
Sous Totaux				23 706,19 €		23 516,08 €					1 650,00 €			3 554,00 €		3 329,00 €		350,00 €	7 233,00 €	
Totaux				70 392,77 €		89 710,15 €					6 338,72 €			10 551,00 €		12 945,00 €		2 100,00 €	25 596,00 €	

Total Participation régionale aides techniques:	10 551,00 €
Total participation régionales aides au logement:	12 945,00 €
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	2 100,00 € soit 350 € x 6 dossiers
Total participation régionale:	25 596,00 €

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION
CONVENTION-TYPE RELATIVE AUX MODALITES DE
LA PARTICIPATION REGIONALE AUX FONDS
DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU
HANDICAP



**CONVENTION-TYPE
RELATIVE AUX MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE
AU FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP
DE LA MDPH DE**

La Région Ile-de-France, dont le siège social est à Paris 7^{ème} au 33, rue Barbet-de-Jouy, représentée par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France, agissant en vertu de la délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013

Et

la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de _____

Adresse :

Statut juridique :

n° SIRET :

Code APE :

représentée par :

en vertu de

Et, le cas échéant,

_____ Structure porteuse de la caisse Pivot du fonds de compensation

Adresse :

Statut juridique :

n° SIRET :

Code APE :

représentée par :

en vertu de

Vu la loi n 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L146-5 du code de l'action sociale et des familles relatif à la gestion et aux modalités d'organisation d'un fonds départemental de compensation du handicap,

Vu la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au réglementaire budgétaire et financier régional,

Vu la délibération CR 23-11 du 7 avril 2011, en particulier son article 12, relatif aux modalités du soutien régional en matière d'aides techniques, appareillages et adaptations des logements au handicap,

Vu la délibération CP 13-805, du 20 novembre 2013, en particulier son article 3 relatif à l'approbation d'une convention-type pluriannuelle relative aux modalités de la participation régionale aux fonds de compensation du handicap des MDPH franciliennes,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Par la présente convention, la Région Ile-de-France contribue au fonds départemental de compensation du handicap de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de _____ chargée d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après qu'elles ont fait valoir l'ensemble de leurs droits, de manière à ne pas compromettre la réalisation du projet, tel qu'il a été validé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Article 2- Montant de la dotation régionale :

Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie, à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et **pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)**, dans chaque département;
- d'autre part, et **pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de chaque département.**

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation, ainsi obtenu :

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES) - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES) 	$\% \text{ de la population régionale de référence (PCH/ACTP)} \times \text{enveloppe « populationnelle »} = A$
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) - IDH² départemental (donnée MIPES) - IDH² régional (donnée MIPES) 	$1/8^{\text{ème}} \text{ de l'enveloppe « sociale » majorée ou minorée en fonction de l'IDH}^2 \text{ et de la population du département} = B$
TOTAL	A+B = dotation départementale maximale

Article 3 - Modalités d'instruction des demandes présentées au fonds de compensation, et sollicitant l'aide régionale

1) - Le comité de gestion du fonds de compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de _____ instruit les dossiers éligibles au fonds de compensation du handicap.

2) - Le comité de gestion du fonds de compensation du handicap fixe le montant et le plan de financement des aides qui sont attribuées à chaque bénéficiaire.

L'aide régionale ne peut être mobilisée que pour les demandes d'acquisition d'aides techniques, d'appareillages, d'aménagement de véhicules, d'assistance animalière et/ou d'adaptation des logements au handicap, à l'exclusion de toute autre aide et en particulier des aides humaines.

L'attribution de l'aide régionale se fait selon les modalités suivantes :

- pour l'accès aux aides techniques, aux appareillages, à l'aménagement des véhicules, et l'assistance animalière, la participation régionale est égale à 15 % maximum de la dépense et ne peut excéder 2.400 € par opération,

- pour l'adaptation des logements au handicap, la participation régionale est égale à 60 % maximum de la dépense et ne peut excéder 4.500 € par logement. A cette somme s'ajoute la rémunération, fixée à 350 € par opération, des organismes mandatés pour l'évaluation et le suivi des travaux.

On entend par « dépenses » le montant du coût du projet retenu pour le calcul de la prestation de compensation du handicap.

3) Le représentant de la Région, participant aux comités de gestion du fonds de compensation, donne un avis sur les aides accordées.

Seules les listes établies selon le format préétabli par la Région et adressées électroniquement, pourront être présentées en commission permanente du conseil régional en vue de leur validation.

5). – Les dossiers présentés et validés en comités de gestion, avant le 31 décembre de chaque année, par les comités de gestion du fonds de compensation de la MDPH de _____ et n'ayant pu être validés ni faire l'objet d'une présentation devant la commission permanente du conseil régional avant le 31 décembre de chaque année pourront être soumis au vote de la commission permanente au cours de l'année suivante.

Article 4 - Modalités de versement de la dotation

4.1 Procédure d'appel de fonds

La Commission permanente du conseil régional valide les montants attribués et procède à l'affectation, au bénéfice de la MDPH, ou le cas échéant de la caisse pivot du fonds de compensation, d'un montant d'autorisations de programme correspondant au montant total des sommes qu'il est prévu de verser aux bénéficiaires.

A l'issue de la commission permanente, le versement de la subvention correspondante se fait en une fois, sur appel de fonds de la MDPH, ou le cas échéant, de la caisse pivot du fonds de compensation.

Chaque demande d'appel de fonds est signée par le représentant légal de la MDPH, ou le cas échéant le représentant de _____ agissant en qualité de caisse pivot du

fonds de compensation de la MDPH, qui certifie la réalité du montant demandé et son affectation aux opérations subventionnées.

La subvention est versée sur le compte bancaire ou postal :

Soit de la MDPH de _____ (transmission d'un RIB aux services régionaux), établi au nom de :

MDPH de XXX

Ouvert à :

Compte n° :

Soit de _____ (transmission d'un RIB aux services régionaux), en qualité de

Structure porteuse de la caisse pivot du fonds de compensation de XXX

Ouvert à :

Compte n° :

Les dépenses correspondantes sont prélevées sur l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

4.2 Versement d'une avance

La MDPH ou, le cas échéant, la caisse pivot du fonds de compensation de la MDPH peut bénéficier d'une avance de 30% sur le montant de la dotation annuelle maximale présentée à l'issue du vote de la commission permanente qui en fixe le montant.

4.3 Demande de solde

La régularisation du solde se déroulera chaque année à la deuxième commission permanente. La MDPH transmettra à cette fin un compte d'emploi des fonds, détaillant la liste nominative des bénéficiaires, la nature et le montant des dépenses acquittées.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par la MDPH, ou, le cas échéant, par la caisse pivot du fonds de compensation, s'avère inférieure au montant versé, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté. Elle fait l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop-perçu, ou peut venir en déduction des appels de fonds ultérieurs.

4.4 Versement au bénéficiaire

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de _____ ou, le cas échéant, la caisse pivot du fonds de compensation verse le montant de l'aide au bénéficiaire. La notification individuelle qu'il lui adresse à cette occasion fait apparaître l'identité visuelle de la Région Ile-de-France et, le cas échéant, le montant de l'aide qu'elle a accordée.

A titre dérogatoire, le fonds de compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est autorisé à verser une aide avant le vote de la Commission permanente, sans préjuger de la décision de cette assemblée.

Article 5 – Obligations de la MDPH

Article 5.1 – Obligations budgétaires et comptables

La MDPH de _____ et, le cas échéant, _____ structure porteuse de la caisse pivot, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mission définie à l'article 1 et à :

1 – Fournir, à chaque demande de versement, les éléments précisés à l'article 4, justifiant l'emploi des fonds demandés à la Région,

2 – Fournir, annuellement et au plus tard avant le 1^{er} juillet de l'année suivante, un bilan quantitatif et qualitatif annuel des aides versées faisant apparaître :

- Le nombre de dossiers traités (total et par type d'aide AL/AT), la répartition par âge, sexe,
- Le nombre de dossiers traité par le FDC, le taux de recours au financement régional, taux de réalisation des opérations concernées,
- Le montant total et le montant moyen des projets (AT, AL), la part PCH (rapport PCH /coût total), la part régionale (rapport Aide régionale/ autres aides – rapport aide régionale / coût total), et le reste à charge moyen par type d'aide (AT/AL).

3 – Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièce ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toute pièce justificative.

Article 5.2 – Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, la MDPH s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1^{ère} de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, la MDPH s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

Article 5-3 - Dispositions diverses

S'agissant de l'emploi des fonds attribués à la MDPH, les montants visés à l'article 2 de la présente convention seront uniquement destinés au fonds de compensation créé au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de_____

Article 6 - Durée, validité et résiliation de la convention

La présente convention, conclue pour une durée de 3 ans, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Un avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale.

Par ailleurs, elle pourra être modifiée sous forme d'avenant, sur accord des parties.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 – Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui ne peuvent recevoir de solution amiable sont déferés au tribunal administratif de Paris.

Fait en deux exemplaires originaux (ou trois le cas échéant), à Paris, le

Pour le Président du Conseil régional
d'Ile-de-France

Pour la Maison Départementale des Personnes
Handicapées de

Pour _____,
Structure porteuse de la caisse pivot du Fond
de compensation